

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



MINISTERE DE LA JEUNESSE EST DES SPORTS

CTS « Jeunesse et Sport »

**CONTRIBUTION AU PROCESSUS D'ELABORATION DE
LA SCAPP ET DE SON PLAN D'ACTION 2016 – 2030**

Mars 2016

LISTE DES ABREVIATIONS

AAAIID :	Association Arabe pour l'Investissement Agricole
ADER :	Agence pour le Développement de l'Electrification Rurale
ADU :	Agence pour le Développement Urbain
AEP :	Adduction d'Eau Potable
AEUA :	Ambassade des Etats Unis d'Amérique
AF :	Ambassade de la France
AJ :	Ambassade du Japon
AMM :	Association des Maires de Mauritanie
ANEPA :	Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
APAGMV :	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
APD :	Avant-Projet Détaillé
APS :	Avant-Projet Sommaire
ARE :	Ambassade du Royaume d'Espagne
ARPC :	Ambassade de la République Populaire de Chine
ASC :	Association Sportive et Culturelle
AUE :	Ambassade de l'Union Européenne
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
BEI :	Banque Européenne pour l'Investissement
BGR :	Bureau de Gestion Routière
BIT :	Bureau International du Travail
BM :	Banque Mondiale
BNT :	Bureau aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFPF :	Centre de Formation et de Promotion Féminine
CGEM :	Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie
CNRE :	Centre National de Ressources en Eau
CNROP :	Centre National de Recherche Océanique et de Pêche
CSA :	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLD :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Désertification
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CV :	Société Civile
DAO :	Dossier d'Appel d'Offres
DCL :	Direction des Collectivités Locales
DFI :	Droit Foncier à l'Importation
DRASS :	Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale
DRJS :	Délégation Régionale de la Jeunesse et des Sports
DREF :	Direction Régionale de l'Education Nationale
DSPCM :	Direction de la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer
EDS :	Enquête Démographique et Sociale
EF :	Enseignement Fondamental
EMEA :	Enquête Mauritanienne sur l'Elevage et l'Agriculture
ENER :	Entreprise Nationale d'Entretien Routier
EPCV :	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie

FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la Population
FSN :	Fédération Sportive Nationale
FSJE :	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
GERM :	Gérez mieux votre entreprise
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GPP :	Groupement des Distributeurs de Produits Pétroliers
HIMO :	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IEC :	Information-Education-Communication
IMF :	Impôt Minimum Forfaitaire
IMFs :	Institutions de Micro-Finance
IRF :	Impôt sur le Revenu Foncier
KFW :	Agence Allemande de Coopération
LCP :	Lutte Contre la Pauvreté
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMAU :	Modèle de l'Economie Mauritanienne
MEN :	Ministère de l'Education Nationale
MS :	Ministère de la Santé ;
MASEF :	Ministère des Affaires Sociales, de la Famille et de l'Enfance ;
MAIEO :	Ministère des Affaires Islamique et l'Enseignement Originel;
MCA :	Ministère de la Culture et l'Artisanat ;
MEFPNTI :	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des NTIC
MICO :	Mutuelles d'Investissement du Crédit Oasien
MET :	Ministère de l'Equipement et des Transports
MID:	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MOUGHATAA :	Département Administratif : 55 Moughataas réparties entre les 15 Wilayas
OIM :	Organisation Internationale de la Migration
PNUD :	Fonds des Nations Unies pour le Développement
RENAJ :	Réseau National des Associations de Jeunesse
RERAJ :	Réseau Régional des Associations de Jeunesse
SPGRS :	Secrétariat Permanent du G5 du Sahel
SNJS :	Stratégie nationale de la Jeunesse et des Sports
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WVM :	World Vision Mauritanie

SOMMAIRE

PREAMBULE :	5
I.INTRODUCTION.....	7
II. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR EN 2015.....	8
1°/- Situation institutionnelle :.....	8
2°/-Evolution récente du secteur : :.....	8
3°/-Situation de la jeunesse:.....	11
4°/-Situation du sport:.....	22
5°/-Emplois dans le secteur :.....	33
6°/-Les chiffres clés :.....	33
7°/-Les cadres de programmation disponibles :	34
8°/-Etat des réforme en cours 2010 – 2015 :	35
III-CONTRAINTES, DEFIS ET ATOUTS:.....	37
1°/ Forces et atouts.....	37
2°/-Contraintes et faiblesses :.....	38
3°/-Défis majeurs à relever :	40
4°/-Opportunité et menaces :.....	40
IV- VISION ET OBJECTIFS 2016 – 2030 :.....	41
1°/-Engagements du pays par rapport aux ODD :.....	41
2°/-Vision de développement du secteur :.....	41
3°/-Objectifs chiffrés en terme d’indicateurs à atteindre en 2020, 2025 et 2030 :.....	42
V.MATRICE DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR :.....	43
VI.CRITERE DE LA HIERACHISATION DES ACTIONS PRIORITAIRES :.....	45
1°/-Actions en cours :.....	45
2°/-Pertinence des actions programmées :.....	45
3°/-Pertinence des actions à programmer en priorité :.....	45
VII. PLAN D’ACTIONS 2016 – 2020 :.....	46

PREAMBULE

A l'instar des autres pays d'Afrique, la population mauritanienne se caractérise par le poids démographique de sa jeunesse : 41 % a moins de 15 ans, plus de 60 % a moins de 30 ans et l'indice de fécondité (ISF) est de 4,7 enfants par femme pour un taux annuel d'accroissement naturel intercensitaire de plus de 2,5%. Le poids des jeunes de 12-35 ans est tout aussi important. Au dernier recensement de 2013, les jeunes représentaient 40 % de la population.

Cette jeunesse s'urbanise aussi de plus en plus. Les deux tiers vivaient en effet en ville. Le besoin d'emploi est donc particulièrement pressant ; surtout dans un contexte où c'est près du tiers des jeunes qui est frappé par le taux de chômage qui se situe aux alentours de 27 %. L'éducation, l'alphabétisation et la formation constituent donc des défis importants pour les pouvoirs publics dans leur mission d'accompagnement et d'autonomisation des jeunes.

Elle est exposée à des risques importants, souvent accentués par la pauvreté, des conditions de vie précaires, l'absence d'éducation, l'exclusion économique, le manque de participation...) non compensées par la formation professionnelle et l'accompagnement adéquat des jeunes en matière notamment de santé publique avec une maîtrise des fléaux pour un changement de comportement favorisant la protection des jeunes contre toutes les formes de risques.

En effet, les données issues du dernier recensement (2013) montraient que 30,8 % des jeunes de 12-35 ans sont analphabètes, que près des trois quart (74,8 %) ne disposent d'aucun diplôme ou qualification professionnelle. Pour ces jeunes, c'est non seulement l'accès à l'emploi qui pose un défi, mais l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux services de base et aux ressources publiques disponibles pour les citoyens.

Les défis que pose le développement ne peuvent être résolus par des moyens uniquement matériels. On ne développe pas un pays par la seule installation d'infrastructures et la fourniture de matériels et équipements, même s'ils sont les plus performants.

Aussi, est-il nécessaire de tenir compte des dimensions liées au développement d'une vision stratégique et à la mobilisation des personnes et des communautés concernées pour une meilleure appropriation du processus de développement, dont celles-ci constituent une partie intégrante et une condition de pérennité et de durabilité.

Le contexte mauritanien bien que favorable pour anticiper l'avenir de la nation et valoriser le potentiel de changement et d'espérance dont est porteuse une jeunesse dynamique déterminée à s'impliquer davantage dans les actions de développement, n'a pas permis la mise en œuvre d'une vraie politique sectorielle faute d'avoir su mobiliser les ressources humaines matérielles et financières locales et extérieures restées en grande partie exogènes.

Il est établi par ailleurs, que les politiques de développement qui ne prennent pas en compte les contraintes liées à la problématique de la jeunesse, au développement et à la promotion de ses activités n'ont pas réussi à réaliser leurs objectifs comme en témoigne la mise en œuvre de la précédente politique nationale de la jeunesse, des loisirs et des sports de 2011 à 2015.

Sa mise en œuvre a été limitée par le dysfonctionnement du dispositif de pilotage et le manque de coordination devant aboutir à la tenue d'une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour identifier leurs centres d'intérêt et recueillir leur participation au financement des actions prévues au plan d'action assorti de ladite politique.

Il est donc grand temps de prendre conscience de l'intime interdépendance entre développement sociale de cette importante frange de la population et la sauvegarde de ses valeurs culturelles. Ce qui doit constituer un atout considérable et une nécessité figurant en bonne et due forme dans le programme du Président de la République et dans toutes les déclarations de politique générale du gouvernement.

C'est aussi l'un des Objectifs de Développement Durable et un des axes stratégiques du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), qui s'inscrit aujourd'hui dans les grandes lignes de la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée (SCAPP), à l'horizon 2016-2030.

Par ailleurs, au niveau national, il existe très peu de partenaires du secteur privé qui soient associés aux activités du Département. A ce niveau, il est aussi nécessaire de diversifier la coopération et s'atteler à d'autres types de financement qui permettront de développer et pérenniser certaines activités dont l'impact demeure positif auprès des populations.

La priorité doit être donnée d'abord, au renforcement institutionnel, à la promotion des activités de jeunesse et de loisirs et à la promotion des activités sportives. Ce qui permettra sans doute de mettre en place certaines structures adéquates dont l'absence annihile les résultats attendus dans la mise en œuvre des plans d'actions.

I. INTRODUCTION

Cinquante six ans après l'indépendance, la Mauritanie compte une population de 3.537.368 habitants dont 50,5% âgée de moins de 18 ans et 44,2% de moins de 15 ans. La majeure partie de cette population se trouve concentrée dans les plus grands centres urbains (taux d'urbanisation de 48,3%), en quête d'emploi. Le mariage précoce reste très fréquent. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2013, 43,4% des femmes se sont mariées avant l'âge de 18 ans dont 4% entre 10 et 14 ans.

La Mauritanie, comme tous les pays de la région du Sahel, est confrontée à la problématique de la sécurité qui affecte toute la bande sahélo-sahélienne. Les enjeux qui sont d'ordre géostratégiques restent liés à : (i) l'immensité du territoire, (ii) le caractère désertique, quasiment inhabité et difficilement praticable, (iii) sa position de carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. A cela s'ajoutent, la pauvreté, le chômage et le sous-emploi des jeunes, les disparités en terme de genre, la faiblesse du système éducatif et de formation, la faible participation des jeunes au développement et aux instances de prise de décisions.

Le faible accès des jeunes aux services de santé et de protection sociale se justifie principalement par le fait que ces services sont peu adaptés à leur besoins. Il faut aussi noter le terrorisme qui touche la sous-région, l'intégrisme religieux et la perte de valeurs morales et civiques qui ont des incidences directes sur le modèle socio-culturel.

Pourtant, la jeunesse mauritanienne a toujours fait l'objet de plusieurs politiques sectorielles dont la plus récente a été adoptée en Conseil des Ministres le 14 juillet 2011, assortie d'un plan d'action pour la période 2011- 2015. Mais, si des progrès ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions, des efforts importants restent cependant à réaliser, pour mettre notre jeunesse à l'abri de certains fléaux qui menacent sa progression vers le développement. Notamment, la pauvreté, le chômage, l'épidémie du VIH/Sida, l'exploitation abusive, le mariage précoce, le divorce précoce, l'analphabétisme, l'abus de drogues et d'alcool, l'augmentation de la criminalité chez les jeunes, la radicalisation et l'extrémisme violent dans un contexte régional et international à haut risque et aggravant l'inégalité sociale.

Il faut souligner aussi, les conditions de vie précaires, la faiblesse du système éducatif, le manque de formation professionnelle et d'accompagnement adéquat en matière, notamment, de santé publique et de maîtrise des fléaux pour un changement de comportement favorisant la protection des jeunes contre toutes formes de risques.

La prise de conscience de la transversalité de la jeunesse et de l'interdépendance de son développement social et économique doit s'insérer dans toutes les politiques de développement, et constituer un point transversal dans les Objectifs de Développement durable à traduire comme stratégique dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée (SCAPP) à l'horizon 2016 – 2030.

Tel est le but de ce rapport réalisé par le Comité Technique Sectoriel (« CTS Jeunesse et Sports ») dont l'objectif est de favoriser la prise en compte de la jeunesse et sa participation active dans les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté, le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base.

II. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR EN 2015

1°/- Situation institutionnelle :

Malgré les efforts consentis ces dernières années par les pouvoirs publics en faveur des secteurs de la jeunesse et des sports, l'augmentation du nombre des acteurs opérant dans les différents domaines du secteur, l'intérêt grandissant manifesté de plus en plus par nos populations, la création d'un environnement propice à l'émergence d'un espace d'épanouissement dans lequel la jeunesse puisera les ressources nécessaires à son développement sain, loin des risques, la situation demeure préoccupante compte tenu de certaines contraintes de nature institutionnelle et logistique qui limitent l'action des structures chargées de la gestion, de l'encadrement et de l'animation des activités programmées annuellement en faveur de la jeunesse.

En 2015, le Département de la Jeunesse et des Sports a élaboré une stratégie nationale de développement des secteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs qui est le cadre d'orientation de l'action du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs, parties prenantes dans le secteur pour les cinq prochaines années. Elle a été élaborée dans un contexte plus que favorable tant sur le plan international que sur le plan national selon une démarche inclusive et participative qui a été marquée par des concertations régionales et nationales auxquelles ont pris part les jeunes de toutes nos Moughataas (Départements) et Wilayas (Régions), des jeunes de la société civile, des représentants de départements ministériels partenaires, des institutions de jeunesse et de sports, des fédérations nationales sportives et nos partenaires au développement.

Ces différents documents stratégiques nationaux soulignent l'importance d'investir dans la jeunesse qui constitue une part importante de la population du pays et joue un rôle central dans la réalisation des ODD. L'investissement en faveur de la jeunesse, particulièrement en faveur de la santé et de l'éducation des enfants conduit à un renforcement et une consolidation de cet investissement initial lorsque ces enfants atteignent l'adolescence.

D'un point de vue politique, la valorisation du dividende démographique dépend de l'action en faveur de l'emploi, de la santé publique, de l'égalité des sexes et de l'éducation. Inversement, l'absence de prise en compte du dividende démographique entraîne un faible niveau d'instruction et un taux de chômage élevé. Les systèmes de santé et de protection sociale sont mis à rude épreuve lorsque la forte population active vieillit et que le taux de dépendance augmente à nouveau.

Ces résultats permettent de conclure qu'au moins à moyen terme, les pressions sur le marché du travail vont vraisemblablement perdurer en raison de la dynamique démographique d'une population jeune, impulsant une augmentation accrue du flux des nouveaux demandeurs d'emploi, arrivant chaque année sur le marché et l'absence d'opportunités d'emploi dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

2°/-Evolution récente du secteur :

Longtemps associé à la culture, le secteur de la jeunesse et des sports s'en est détaché le 21 Août 2014 sur décision du Président de la République par la création d'un Département Ministériel nouveau, spécifiquement dédié à la Jeunesse et aux Sports. Conformément au décret N° 027-2015/PM en date du 10 février 2015, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a pour mission générale de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques nationales en matière de Jeunesse, de Sport et des loisirs.

A cet effet, il est chargé des questions relatives:

- A la participation des jeunes aux activités de développement national ;
- Au développement des échanges entre les jeunes au plan national et international ;
- A la promotion de l'éducation civique, de la culture de la paix et de la démocratie chez les jeunes
- A l'insertion socio- économique des jeunes, et à la promotion des activités de loisirs;
- A la formation des cadres spécialisés pour l'encadrement des activités jeunesse, sport, loisirs;
- A la coordination, le contrôle et le suivi des activités socio-éducatives, sportives et de loisirs des jeunes sur le plan national en relation avec les organisations et associations de jeunesse.
- Au développement du sport de haute compétition ;
- Au développement et au suivi des activités du mouvement associatif national de jeunesse, de sport et de loisirs.

Organisation de l'administration centrale et régionale du Département :

- **Un Cabinet du Ministre**, qui comprend :
 - Un Secrétariat Général
 - Trois chargés de Mission ;
 - Quatre Conseillers (Affaires Juridiques, Jeunesse et loisirs, Sports, Communication) ;
- **Des Directions Centrales** au nombre de cinq :
 - La Direction Générale de la Jeunesse;
 - La Direction Générale des Sports;
 - La Direction des Etudes, de la Planification Stratégique et de la Coopération;
 - La Direction des Affaires Administratives et Financières ;
 - La Direction Ressources Humaines et Coordination avec les Délégations Régionales.
- **Des Etablissements sous tutelle: au nombre de trois :**
 - l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports (I.S.J.S.) ;
 - l'Office du Complexe Olympique (O.C.O) ;
 - le Programme National de Développement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- **Des Délégations Régionales de la Jeunesse et des Sports au nombre de 15:**

Au niveau régional, la structure administrative du Ministère de la Jeunesse et des Sports est représentée par des Délégations Régionales de la Jeunesse et des Sports, subdivisées en services Départementaux au niveau régional et dans chaque Moughataa.

Analyse rétrospective des dépenses de fonctionnement dans le secteur

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2015 s'est élevé à environ à **1.128.205.000 UM** et correspond en général aux dépenses de fonctionnement (traitements et salaires, achats de biens et services, fournitures de bureau, produits d'entretien, consommables informatiques, à l'entretien des véhicules, carburant, etc.) et autres transferts courants (subvention aux fédérations et associations, etc.)

Investissement

Sur le plan social, l'investissement dans la jeunesse renforce la consolidation de la paix sociale et améliore la sécurité nationale résultant d'une diminution des activités criminelles et des risques de troubles de l'ordre public. Les jeunes sont disproportionnellement responsables d'infractions violentes, mais ils sont également plus susceptibles d'en être victimes. Des études montrent qu'une forte proportion de jeunes au sein de la population lorsque l'économie est fragile et que des réponses politiques, économiques et sociales adéquates ne sont pas prises, génère des violences politiques et des conflits sociaux internes.

Dans cette optique, le Gouvernement mauritanien a placé au cœur de ses priorités la question de la jeunesse. La Mauritanie poursuit, depuis quelques années, une nouvelle orientation politique qui apporte une réponse globale et intégrée à ces questions émergentes. Une orientation soutenue au plus haut niveau de l'Etat.

a- Financement national

Le budget d'investissement pour l'exercice 2015 s'est élevé à environ à **337.000.000 UM**.

Les établissements publics sous tutelle qui représentent un axe important de l'action du département, ne disposent pas de budgets appréciables pour des investissements et croulent sous le poids d'un personnel pléthorique.

b- Financement extérieur

La coopération bi et multilatérale a permis au Ministère de disposer de ressources budgétaires supplémentaires pour mettre en œuvre un certain nombre d'activités et d'investissement, notamment le Système des Nations Unies, les Ambassades, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, l'Organisation Internationale de la Francophonie etc.)

Il est par ailleurs nécessaire que le Département diversifie sa coopération et s'attèle à d'autres types de financement qui permettront de développer et pérenniser certaines activités dont l'impact demeure positif auprès des populations.

Répartition du budget du Département en 2015

Structure	Budget	fonctionnement	Investissement
CABINET	859.124.000	644.124.000	215.000.000
DAFF	6.800.000	6.800.000	
DEPSC	8.559.000	1.559.000	7.000.000
DSHC	91.738.000	61.738.000	30.000.000
DL	31.159.000	31.159.000	
DSM		74.031.000	10.000.000
DPJ	103.289.000	93.289.000	10.000.000
DI	34.250.000	4.250.000	30.000.000
DRJE	31.185.000	31.185.000	
OCO	94.861.000	84.861.000	10.000.000
CNFCJS	102.056.000	77.056.000	25.000.000

3°/-Situation de la jeunesse :

a- Faiblesse des données sur les adolescents et les adolescentes :

La dernière étude menée par le Ministère de la Jeunesse et des sports sur les besoins et aspirations des jeunes, date de 2001. Depuis lors aucune étude n'a été menée malgré le contexte qui a beaucoup évolué notamment la survenance de mouvements de contestation de la jeunesse dans les pays du Maghreb voisin, la forte utilisation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes, la croissance des actes de violences commis par des jeunes. Par ailleurs dans les autres enquêtes nationales telles que les EPCV, ERAM et le MICS, le sous-groupe des adolescents et des jeunes n'est pas isolé et sa situation particulière n'est pas prise en compte pour permettre d'élaborer des stratégies basées sur des données objectives.

En ce qui concerne le MICS, en matière de VIH/SIDA, les comportements des adolescents et l'utilisation du préservatif n'est pas exploré et les seules données relatives aux connaissances et attitudes ne suffisent pas pour élaborer une stratégie de prévention du VIH/SIDA auprès des jeunes. Les tabous qui entourent les questions liées à la sexualité peuvent expliquer que l'on n'ait pas retenu les indicateurs liés aux comportements en matière de sexualité dans les questionnaires MICS.

b- Production et analyse des données sur la jeunesse :

Dans le cadre du suivi et évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2011-2015, un dispositif institutionnel est mis en place au sein duquel l'Office National de la Statistique joue un rôle central. L'Office dispose à cet effet d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) avec une programmation de collecte de données dont notamment : l'Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel (2012), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013), l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV 2014) et l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS 2011, 2015).

Ces sources de données ont facilité la disponibilité de données sur la jeunesse, parfois désagrégées par sexe, âge et genre. Toutefois, le système de production de données sur les jeunes souffre de nombreuses insuffisances : (i) l'absence d'une base de données spécifique sur les jeunes ; (ii) l'insuffisance de ressources humaines de qualité et en nombre suffisant pour la

production et l'exploitation des statistiques sur la jeunesse et (iii) la rareté des études spécifiques sur la jeunesse (emploi, pauvreté, migrations des jeunes, santé des jeunes etc.). Les données disponibles sur la santé des jeunes et des adolescents sont incomplètes et ne sont pas ventilées par sexe ou par âge.

c- Education et alphabétisation :

En matière d'éducation et alphabétisation, des progrès importants ont été enregistrés durant ces cinq dernières années dans plusieurs domaines et en particulier dans les domaines de l'éducation des jeunes où l'Etat mauritanien se propose de garantir à tous les enfants mauritaniens, à l'horizon 2020, une éducation de base à l'âge de 6 ans qui soit complète et de meilleure qualité.

- **Education de base**, les efforts du gouvernement et des partenaires au développement ont abouti améliorer quelque peu la situation au niveau du primaire : le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire atteint désormais 99% et les disparités de genre se sont réduites ; l'indice de parité passant à 0,98 en 2000 à 1,09 en 2013. Ces chiffres cachent cependant des disparités géographiques, avec pour cette dernière année une situation hétérogène sur l'ensemble du pays (0.87 à 1.26)¹. Et en outre, la faible qualité et les difficultés de rétention se traduit par un taux d'achèvement de 71%². Par conséquent, 11% des enfants de 6 à 14 ans soit 92 341 dont 53,2% de filles sont hors de l'école (non scolarisés ou déscolarisés³). Ces chiffres alarmants s'expliquent par le fait que 65% des écoles n'offrent pas une continuité pédagogique, que les coûts liés à la scolarisation sont élevés et que la perception de l'utilité de l'école par les parents est faible. Au niveau secondaire, le TBS est de 28,9% et les avancées notées pour les filles au primaire ne se poursuivent pas au secondaire, ainsi, le taux de transition de ces dernières au secondaire reste encore en deçà de celui des garçons, 46.9% contre 58.5%. Si les mariages précoces sont parmi les causes les plus documentées, l'environnement scolaire non exempt de violences et de harcèlement ainsi que le comportement absentéiste des enseignants constituent des facteurs non négligeables d'abandon.

Les faibles performances du système éducatif ainsi décrites ont un impact sur la situation des jeunes de façon globale et des jeunes filles de façon particulière : 43% des femmes de 15 à 24 ans sont analphabètes et les jeunes se trouvent dans une situation de précarité économique (chômage) et de vulnérabilité qui les prédisposent à l'adoption de comportements nuisibles sur le plan de la santé (VIH/SIDA) et à répondre favorablement aux tentations de l'extrémisme et de la violence. La Politique Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs 2011-2015 a permis des avancées notables dans la mise en place de conditions d'encadrement de la jeunesse et la promotion de sa participation dans le développement. La création d'un fonds spécial alimenté par 1% des recettes douanières a permis le développement d'infrastructures de jeunesse et sports, l'organisation d'activités de jeunesse décentralisées, la formation de cadres et l'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (réseaux d'associations de jeunesse, fédérations sportives).

¹Annuaire statistique 2013 du Ministère de l'éducation

²Annuaire statistique 2013 du Ministère de l'éducation

³ 77,8% de ruraux, 53, 2% de filles et 69,4% de pauvres

-Non scolarisation et faible alphabétisation :

Malgré les progrès rapportés en matière de taux brut de scolarisation, les insuffisances en matière de scolarisation, de rétention et d'achèvement dans le cycle fondamental et la faible transition vers le secondaire expliquent l'ampleur du phénomène des adolescents jeunes en dehors de l'école en Mauritanie. Selon le MICS 4 mené en 2011, parmi les enfants en âge du premier cycle du secondaire (12 à 14 ans), une grande partie est encore au primaire, et une part grandissante a abandonné l'école.

En effet, 20% des adolescents de 12-15 ans n'ont jamais eu accès à l'école formelle et seulement 15% sont effectivement dans le secondaire et 14% d'entre eux ont abandonné. Au total, ce sont 34% des enfants de cette tranche d'âge qui est en dehors de l'école et c'est en chiffres absolus. Environ 111.000 jeunes adolescents (soit un adolescent de 12-15 ans sur 7) qui ratent les possibilités qu'un encadrement et des apprentissages scolaires peuvent s'offrir pour développer leurs potentialités et aborder en confiance la vie d'adulte.

En ce qui concerne le groupe d'âge du premier cycle du secondaire, si l'on ne prend pas en compte ceux qui sont encore scolarisés dans le primaire, la non scolarisation reste un problème de milieu, et les différences de genre s'estompent : la proportion d'enfants non scolarisés en milieu urbain est de 11% aussi bien pour les garçons que pour les filles, et cette proportion est aussi la même pour les deux sexes en milieu rural : 20%, soit cependant près du double du taux en milieu urbain. La vaste majorité de la population de jeunes entre 12 et 15 ans en dehors de l'école se situe donc en milieu rural : environ 43.000 filles et 40.000 garçons.

C'est parmi les ménages les plus pauvres que se trouve la plus grande proportion d'enfants de 12-13 ans en dehors de l'école : 26%. Du point de vue des disparités régionales, et les wilayas les plus touchées sont: Hodh El Gharby (24%), Gorgol (22%) et c'est dans les Wilayas de Nouakchott, de l'Assaba et du Hodh E Charghy que les plus grands nombres d'adolescents de 12-15 ans se situent environ à 16.000 dans chacune.

1. **Les principales raisons de non scolarisation** évoquées par les 16-24 ans en milieu rural sont les raisons culturelles (29%), la perception négative de l'école (16%) et l'offre éloignée ou non adéquate (16%). Il faut noter cependant que pour 26% de répondants on ne connaît pas les raisons de non scolarisation.
2. **Les principales raisons d'abandon**, il y a la perception du manque d'importance de l'école pour 22% des répondants ; la décision de famille et le mariage comptent pour 15% des abandons, le travail pour 14% et exclusion et échec scolaire pour 13%.
3. **La situation des enfants non scolarisés/déscolarisés** sous l'angle du genre, on note que 23% des filles qui abandonnent avant la fin du fondamental le font pour cause de mariage ; 27% des garçons contre 18% des filles de 16-24 ans qui ont abandonné l'on fait car ils ne percevaient pas l'importance de l'éducation ; 18% des filles ont abandonné en raison d'une décision de famille. En revanche, 29% des garçons ont abandonné l'école pour aller travailler. Ceci montre alors que les motifs d'abandon sont fortement corrélés au genre, ce qui n'est pas le cas pour les entrées tardives au fondamental. Cette habilitation est aussi une stratégie de protection des adolescentes non scolarisées contre les mariages précoces et de mitigation de la vulnérabilité de leurs pairs masculins. Cependant, l'offre de formation technique et professionnelle telle qu'elle existe ne permet pas d'absorber une masse de d'adolescentes et d'adolescents sortis ou jamais entrés au fondamental ni au

secondaire sans avoir acquis les compétences de bases nécessaires pour suivre l'enseignement dispensés par les centres de formation existants. et sous tutelles du MEFTP TIC.

d- Emploi et formation des jeunes :

-Situation générale de l'emploi et du chômage des jeunes :

Les faibles niveaux d'alphabétisation signalés plus haut réduisent les opportunités d'insertion aux plans social et économique des jeunes, qui connaissent de réelles difficultés à se procurer un emploi décent. En effet, les résultats du RGPH 2013 ont montré qu'une bonne proportion de la population active des jeunes est sans emploi. Et lorsque cette population des jeunes actifs est occupée, elle se retrouve majoritairement dans le secteur informel, alimentant ainsi le sous-emploi.

Le chômage chez les jeunes est élevé, près de 60% de la population des chômeurs ont moins de 35 ans. Pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans il est estimé en 2013 à près de 51%, selon les résultats du 4^e RGPH et pour les 15-35 ans⁴, il est de 14,3% tirés vers le haut par le niveau fortement élevé (23,3%) de ce taux en milieu urbain.

Le groupe des 15-35 ans représente 60,7% de la population en âge de travailler dont 57% sont des jeunes filles. Ils constituent donc l'élément central de la force potentielle de travail en Mauritanie. Il faut noter en outre que parmi les jeunes de 15 à 35 ans, 32,8% ne sont ni dans le système éducatif ni occupés (sans emploi). Ce groupe constitue une population à risque qu'il est important de connaître et de suivre son évolution et ses comportements.

Le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est élevé. Il est estimé en 2013 à près de 51%. Il cache des disparités selon le sexe, atteint environ 48% pour les jeunes hommes, contre près de 59% pour les jeunes filles. Chez les jeunes de 15 à 34 ans, le taux de chômage est également plus élevé que celui de la population totale. Il est de 37,1% en 2013 (environ 33,7% pour les jeunes hommes et 47,3% pour les jeunes femmes).

Pour maintenir le taux de chômage des jeunes au niveau actuel, le secteur primaire devra intégrer 80 % des nouveaux demandeurs d'emploi, ce qui signifie que le nombre d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche devrait augmenter de 6,5 % par an, soit l'équivalent d'une hausse de 10 % de leur valeur ajoutée.

Ces résultats permettent de conclure qu'au moins à moyen terme, les pressions sur le marché du travail vont vraisemblablement perdurer en raison de la dynamique démographique d'une population jeune, impulsant une augmentation accrue du flux des nouveaux demandeurs d'emploi, arrivant chaque année sur le marché et l'absence d'opportunités d'emploi dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Pour réduire sérieusement le chômage, la Mauritanie doit tirer pleinement partie de ses vastes ressources naturelles (terres fertiles sous-exploitées, absence d'élevage et d'industries liées à la pêche).

-Les jeunes diplômés : Par ailleurs, sur le marché du travail, les jeunes diplômés se trouvent confrontés à des problèmes liés fondamentalement à l'inadéquation entre la formation et/ou la qualification d'une part et les besoins en matière d'emploi d'autre part. Ce qui se traduit par la précarité des emplois et un chômage élevé chez les jeunes (27% au niveau national).

⁴ Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie en 2012. ONS Janvier 2014

-Les jeunes de 12-17 ans au travail, une réalité préoccupante Le travail est aussi une réalité de la vie des adolescents mauritaniens qui y sont plongés dès le jeune âge. En effet, selon MICS4, 29% des garçons ont abandonné l'école pour aller travailler. La prévalence du travail des enfants de 10-14 ans est de 37,4% pour les filles et 40,1% pour les garçons. Si la situation semble la même pour les filles et les garçons, en revanche les filles sont plus impliquées dans le travail domestique (9% des filles de 12-14 ans) que les garçons qui sont 3% à s'y consacrer. Cependant, la différence entre un enfant de milieu urbain et celui de milieu rural va du simple au double, respectivement 21,5% et 48,7%. Comme on peut s'y attendre le niveau de vie a un impact considérable sur le phénomène : les adolescents des ménages les plus pauvres sont 62,1% à travailler contre seulement 13,2% de ceux des ménages les plus riches. Plus le niveau d'instruction des mères est bas plus le jeune est défavorisé ; en effet ceux dont les mères n'ont aucun niveau d'instruction sont 51,4% à être affecté par le travail des enfants contre seulement 15,5% de ceux dont les mères ont un niveau secondaire et plus. Dans les wilayas de l'HEC, HEG et du Guidimakha, le pourcentage des jeunes de 15-17 ans impliqués dans le travail est supérieur à 50% et, seuls 41% des enfants de 15-17 ans impliqués dans le travail fréquentent également l'école.

-Les jeunes et l'extrémisme : Les adolescents font face à de multiples risques en situation d'urgences et peuvent être visés par des actes de violences, d'abus et d'exploitation. Ils font partie du groupe d'âge parmi lequel le plus souvent, les groupes armés recrutent les enfants soldats. Malgré ces vulnérabilités, jusqu'à récemment ils faisaient partie de ceux qui recevaient le moins d'assistance pendant les urgences. Désormais on reconnaît l'importance de prendre en compte les droits à la survie, au développement et à la participation des jeunes en situation d'urgences mais on reconnaît aussi leur potentiel unique à insuffler leur créativité et leurs idées dans la recherche de solutions efficaces pour eux et leurs communautés.

Bien que l'on ne puisse pas rapporter sur le nombre de recrutement des jeunes réfugiés dans les groupes armés actifs dans le Nord Mali, l'implication de jeunes mauritaniens dans des groupes terroristes de la sous-région est avérée. Des programmes de sensibilisation ont été mis en œuvre dans le milieu jeune. S'il convient de se demander si ces campagnes ont un quelconque effet, on peut dire sans conteste que la situation des jeunes en matière d'emploi et d'éducation, la place qui leur est faite dans la société et la faiblesse des stratégies de prise en charge des questions de jeunesse est source d'inquiétudes.

-Les jeunes et la migration : La Mauritanie a longtemps été une terre d'accueil pour plusieurs étrangers, majoritairement subsahariens attirés par un marché de travail généreux et des perspectives d'épanouissement professionnel et personnel meilleures. Phénomène limité au début, le flux des immigrants a connu une augmentation sensible ces vingt dernières années à cause de l'accentuation de la crise économique, de l'apparition de conflits et/ou crises politiques et sécuritaires dans plusieurs pays de la sous-région et dans une moindre mesure à cause de l'attrait que le pays peut exercer notamment grâce à sa stabilité et sa relative santé économique comparativement aux pays de départ des migrants. Les populations migrantes vivant en Mauritanie sont de différentes catégories : migrants de travail, migrants de transit, réfugiés et demandeurs d'asiles. Les 15-34 ans représentent près de 48% de la population étrangère vivant en Mauritanie et 72% des immigrants sont âgés de 15-59 ans. La Mauritanie étant un lieu de transit, ces jeunes sont souvent candidats à l'émigration vers l'Europe.

Bien que l'on ne puisse pas rapporter sur le nombre de recrutement des jeunes réfugiés dans les groupes armés, l'implication de jeunes mauritaniens dans des groupes terroristes de la sous-région est avérée. Des programmes de sensibilisation ont été mis en œuvre dans le milieu jeune. S'il convient de se demander si ces campagnes ont un quelconque effet, on peut dire sans conteste que la situation des jeunes en matière d'emploi et d'éducation, la place qui leur est faite dans la société et la faiblesse des stratégies de prise en charge des questions de jeunesse est source d'inquiétudes.

e- Santé, santé sexuelle et reproductive et VIH-SIDA

-Santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes : Du point de vue des besoins spécifiques des jeunes en Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), on constate un déficit considérable dans l'élaboration, la collecte et le traitement des informations propres aux adolescents et aux jeunes. Les données disponibles sur la santé des jeunes et des adolescents sont incomplètes et ne sont pas ventilées par sexe ou par âge. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui constituent 29% de l'ensemble de la population sont aujourd'hui considérés, à bien des égards, comme étant une couche vulnérable. Non seulement le risque de transmission du VIH/SIDA y existe (chez les 15-49 ans le taux est inférieure à 0,1% (UNGASS 2008)) et est de plus en plus important, mais l'absence de services SSR répondant à leurs besoins les prive d'un droit fondamental et les prépare mal à affronter un contexte social très difficile. Les grossesses non désirées, l'avortement à risque et le mariage des enfants (4% des filles de 10 à 14 ans mariées (RGPH 2013)) -, la tentation dangereuse pour la drogue et la prostitution) et une absence de dialogue entre parents et adolescents en matière de SRAJ/VIH/SIDA comptent parmi les problèmes qui affectent les jeunes.

-Santé maternelle des adolescentes : Les grossesses d'adolescentes sont le corollaire du mariage des enfants : selon le MICS 2011, 23,6% des femmes de 20-24 interrogées ont eu une naissance vivante avant 18 ans, pour les 15-19, 19,4% ont commencé leur vie féconde ; 16,4% des filles de 15-19 ans ont eu déjà une naissance vivante et 4,1% ont eu une naissance vivante avant 15 ans. Ce sont les adolescentes du milieu rural qui sont les plus mal loties avec 20,5% de naissances vivantes contre 11,1% pour leurs paires du milieu urbain. Elles sont 23,6% à avoir commencé leur vie féconde contre 14,1% en milieu urbain et 30,6% à avoir eu une naissance vivante avant 18 ans. Le niveau d'instruction a une forte influence sur les taux de grossesse précoce ; les adolescentes sans aucune instruction sont 35% à avoir commencé leur vie féconde d'adolescentes contre 20,7% pour celles ayant un niveau primaire et 10,8% pour celles qui ont un niveau secondaire et plus. Les adolescentes les plus pauvres sont 28,6% à avoir commencé leur vie féconde contre 10,6% des adolescentes les plus riches. En l'absence de chiffres **sur la mortalité maternelle** des adolescents, on peut quand même dire que les grossesses à ces âges sont à risque pour la mère et l'enfant, elles requièrent souvent le recours à la césarienne qui elle-même augmente les risques de décès maternels.

L'utilisation des services de santé maternelle qui auraient permis de limiter les risques liés aux grossesses précoce est faible : 15% des femmes de moins de 20 ans ayant eu une naissance vivante au cours des deux dernières années précédant l'enquête n'ont effectué aucune visite prénatale ; 35,2% des mères de 15-24 ans ont accouché à domicile et 61,7% en milieu médical ; 68,5% des femmes de cette tranche d'âge n'ont reçu aucun soin post natal. Les disparités selon le

milieu, le niveau de vie et le niveau d'instruction sont très marquées : les adolescentes du milieu urbain sont 17,7% à avoir bénéficié d'une consultation prénatale contre 6,2% de leurs paires en milieu rural.

Alors que les adolescentes des ménages les plus pauvres sont 28,6% à n'avoir reçu aucun soin prénatal, elles ne sont que 0,7% dans les ménages les plus riches ; 17,6% des adolescentes n'ayant aucun niveau d'instruction n'ont effectué aucune consultation prénatale contre 5% d'adolescentes ayant le niveau du secondaire et plus. En matière **d'accouchement assisté**, seules 52,2% d'adolescentes du milieu rural en ont bénéficié contre 88,4% de celles vivant en ville ; 89,3% d'adolescentes ayant le niveau secondaire et plus ont accouché dans une structure de santé contre 48,7% pour celles sans niveau d'instruction et alors que 93,4% des adolescentes des ménages les plus riches ont accouché en milieu sanitaire, elles ne sont que 24% pour les adolescentes les plus pauvres. Les régions où les indicateurs en matière de santé de la reproduction (grossesse précoce, consultations prénatales et post natales et accouchement assistés) sont les plus alarmants sont par ordre d'importance le Gorgol, le Hodh el Gharbi, le Guidimakha venant en 3ème position.

Les données **sur le taux de prévalence contraceptive et les besoins non satisfaits expliquent la survenance des grossesses précoces**. Pour les adolescentes mariées l'utilisation de méthodes contraceptives pour planifier les naissances est rarement envisagée car les normes sociales s'y opposent qui font la promotion de familles nombreuses et qui exigent des nouvelles mariées de prouver tôt leur fécondité. Ces normes agissent aussi bien sur la demande que l'offre de services de Planning Familial qui ne tient pas compte de la situation particulière des adolescentes enceintes. La stratégie nationale de la santé de la reproduction ne prend pas en compte les besoins des jeunes, il n'existe donc pas de services adaptés ni de personnel formés sur ces questions.

En conclusion le mariage des enfants et les grossesses précoces font peser un lourd tribut sur les adolescentes en matière de mortalité maternelle en moyenne 582 pour 100 000 naissances vivantes (RGPH 2013). L'adolescence est considérée comme la deuxième fenêtre d'opportunité pour un meilleur accès aux services sociaux de base, la première fenêtre étant celle des 1000 jours (de 9 mois de conception au 2ème anniversaire).

-La Malnutrition : Elle concerne les adolescentes mais aussi les adolescents Une bonne nutrition pendant l'adolescence est importante car 15% de leur taille et 50% de leur poids d'adulte sont acquis durant la phase de l'adolescence. La malnutrition est un facteur clé du retard de croissance qui peut causer des dommages irréversibles pour la santé de l'adolescent. La plupart des activités de nutrition se sont focalisées sur les enfants et les femmes négligeant ainsi les adolescentes.

Le peu de données et d'information dont on dispose sur l'état nutritionnel des adolescentes nous proviennent des enquêtes SMART de 2011 et 2012. Elles concernent la prévalence de l'anémie et de la malnutrition des adolescents de 15-19 ans enceintes : 55% d'adolescentes de 15-19 souffrent d'anémie globale comparé à 45% de femmes adultes de 20-49 et 3,2% d'adolescentes souffrent de dénutrition contre seulement 1,2% de femmes de 20-49 ans ; 11,7 % d'adolescentes souffrent de maigreur contre 5% de femmes de 20-49 ans.

Cependant pour briser le cercle intergénérationnel de la malnutrition, de la maladie, de la pauvreté et du retard de croissance, il est important d'inclure les adolescents dans les bénéficiaires. Ceci est, d'autant plus pertinent en Mauritanie où les mariages précoces et les faibles taux de prévalence contraceptive conduisent à des grossesses précoces qui, combinées

à un mauvais état nutritionnel de l'adolescente, augmentent la morbidité et la mortalité maternelle.

-Santé mentale des jeunes : Selon l'OMS, la dépression est la principale cause de maladie et d'incapacité chez les adolescents et le suicide est la troisième cause de décès. La violence, la pauvreté, l'humiliation et la dévalorisation risquent de favoriser l'apparition des problèmes de santé mentale.

L'acquisition des aptitudes utiles dans la vie par les enfants et les adolescents et le fait de trouver dans les écoles et les communautés un soutien psychosocial sont à même de favoriser une bonne santé mentale. Les programmes tendant à renforcer les liens entre les adolescents et leur famille ont aussi leur importance. Tout problème qui survient devrait être détecté et pris en charge par des soignants compétents et attentionnés.

Au niveau mondial, alors que les décès liés au VIH/SIDA ont baissé de 30% pour les autres tranches d'âge, pour les 10-19, ils ont augmenté de 50% en 2012. Les jeunes et les adolescents sont considérés comme un groupe vulnérable qui doit faire l'objet d'une attention particulière.

En Mauritanie, bien que le taux de prévalence soit estimé à moins de 1%, les dynamiques de l'épidémie sont peu connues et on dispose de peu de données sur les comportements en matière de sexualité des adolescents. Les données du MICS4 nous renseignent sur le niveau de connaissance et les attitudes des jeunes femmes en matière de VIH/SIDA et il faut dire que les chiffres sont alarmants. Parmi les femmes de 15-24 ans interrogées, seules 11,9% ont des connaissances approfondies (rejetent les deux conceptions erronées les plus courantes et savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut être infectée) ; seules ¼ des femmes de 15-24 ans connaissent un endroit pour se faire tester et seules 3 % d'entre elles ont été testées et ont obtenu le résultat.

Les femmes de 15-24 du milieu rural sont 3,5% des jeunes femmes à avoir une connaissance approfondie contre 9,4% de celles vivant en milieu urbain et les femmes les plus riches sont 11,9% contre 1,5% des plus pauvres à avoir une connaissance approfondie. Parallèlement à cela, les adolescents et adolescentes doivent faire face à des difficultés d'accès aux services de soins et d'information en matière de santé de la reproduction et de VIH/SIDA adaptés à leurs besoins.

-La situation des adolescentes de 12 à 24 ans : Les adolescentes ont des droits fondamentaux y compris le droit à l'Education, à l'alimentation, à la santé et d'être protégées des violences. En vertu de la CDE et la CEDAW, il convient d'investir dans les adolescentes qui sont des détenteurs de droits et qui constitue une population marginalisée. Le focus sur l'équité souligne la nécessité d'investir pour les adolescentes. Atteindre les plus marginalisées dont les filles permet de toucher des millions de personnes et d'accélérer les progrès vers les ODD. S'attaquer aux inégalités les concernant spécifiquement est une approche stratégique pour obtenir des résultats pour les plus désavantagés.

En Mauritanie, les adolescentes sont estimées à 401.956 soit 12% de la population générale selon le RGPH 2013 et malgré les progrès en matière de droits, leur situation est loin d'être enviable. Déscolarisées, mariées et même déjà mère pour certaines avant 15 ans, les filles font face aussi aux violences sexuelles et ont un accès limité aux services sociaux de base dont la

santé. Considérées trop jeunes pour appartenir aux organisations de femmes de la société civile, la condamnation de la mixité les exclue aussi partiellement des organisations de jeunesse dominées par les garçons. Les jeunes filles sont absentes de ces espaces d'expression où elles auraient pu développer leurs compétences et exprimer leurs opinions et leurs besoins. Cette situation contribue à les marginaliser et à les rendre invisibles.

La scolarisation des filles aussi bien au fondamental qu'au secondaire, a connu des avancées notables mais des efforts restent à fournir pour leur rétention, leur achèvement et leur réussite scolaire :

Au fondamental, quand on examine le TBS, la parité est en faveur des filles dans la plupart des régions. Cependant, très vite, dès le milieu du cycle, à partir de la 3^{ème} année, on assiste à un décrochage régulier de scolarisation des filles qui passe en dessous de celle des garçons à partir de la 5^{ème} année. De 82 % en 1^{ère} année contre 79% de garçons, elles ne sont plus que, 62% contre 65% de garçons en 5^{ème} et 43% contre 54% de garçons en 6^{ème} année.

Au secondaire, la tendance défavorable amorcée en fin du fondamental pour les filles continue et on retrouve seulement 34% de filles contre 47% de garçons en 1^{ère} année et 27% contre 36% de garçons en 3^{ème} année secondaire et 18% de garçons contre 11% de filles en dernière année de premier cycle. Quand on examine les causes d'abandon sous l'angle du genre, on note que 23% des filles qui abandonnent avant la fin du fondamental le font pour cause de mariage (d'où l'importance de faire entrer les filles à l'âge requis et de lutter contre mariage des enfants), 27% des garçons contre 18% des filles (!) de 16-24 ans qui ont abandonné l'on fait car ils ne percevaient pas l'importance de l'éducation ; 18% des filles ont abandonné en raison d'une décision de famille. En revanche, 29% des garçons ont abandonné l'école pour aller travailler. Ceci montre alors que les motifs d'abandon sont fortement corrélés au genre et que beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour le changement d'attitudes vis-à-vis de l'éducation. Ceci appelle des efforts redoublés pour réduire les scolarisations tardives, en particulier celle des filles, de sorte que les enfants puissent avoir accès au maximum d'éducation avant d'atteindre l'âge de travailler, et pour les filles l'âge de se marier. L'éducation des adolescentes en particulier semble donc être un important moteur de changement de la société, par l'accélération de la transition démographique comme dans la protection des enfants et dans le changement des normes sociales.

-Le mariage des enfants : Le mariage d'enfant intervient à l'adolescence lorsqu'on considère que la fille est entrée dans la phase biologique de la reproduction. Même si cette pratique est en diminution, elle reste une réalité fortement ancrée en Mauritanie. Ainsi, 37% des femmes mauritaniennes de 20-49 ans se sont mariées avant 18 ans ; 14,2% des femmes de 20-24 se sont mariées avant 15 ans et 34,3% d'entre elles avant 18 ans selon le MICS 2011. Données récentes RGPH De fortes disparités demeurent selon les régions : au Guidimakha et au Gorgol plus de 50% des femmes de 15-49 ans se sont mariées avant 18 ans. Quant aux adolescentes (15-19 ans), 26% d'entre elles étaient mariées au moment de l'enquête ; les zones rurales (32%) sont plus touchées que les zones urbaines (18%) et le recul du mariage des enfants est plus marqué en zone urbaine. La pratique du mariage des enfants est plus importante pour les femmes non instruites (48%). Il faut noter aussi que 60% des femmes âgées de 15-19 ans ont des conjoints qui ont 10 ans et plus qu'elles. Ceci est particulièrement important dans le Gorgol le Hodh El Gharbi et le Hodh El Charghy où la proportion s'élève à $\frac{3}{4}$.

Ces écarts d'âge peuvent présager notamment des relations de pouvoir au sein du couple en faveur de l'homme, de la limitation de liberté de mouvement et du choix en matière de santé de la reproduction pour les femmes. Par ailleurs, le mariage signifie pour la majorité des filles, l'arrêt de leurs études (23% des filles qui abandonnent l'école au fondamental, le font pour se marier) et l'impossibilité d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour s'assurer des revenus et une promotion sociale. Les régions ou les indicateurs en matière de protection (mariage des enfants, travail des enfants et discipline violente) sont les plus alarmants sont par ordre d'importance le Guidimakha, le Hodh el Gharbi, l'Assaba et le Gorgol venant en 3eme position.

-Situation des jeunes en milieu rural, dans les poches éloignées et les Adwabas : En ce qui concerne le groupe d'âge du secondaire premier cycle, si l'on ne prend pas en compte ceux qui sont encore scolarisés dans le primaire, la non scolarisation reste un problème de milieu, et les différences de genre s'estompent : la proportion d'enfants non scolarisés en milieu urbain est de 11% aussi bien pour les garçons que pour les filles, et cette proportion est aussi la même pour les deux sexes en milieu rural : 20%, soit cependant près du double du taux en milieu urbain. La vaste majorité de la population de jeunes entre 12 et 15 ans en dehors de l'école se situe donc en milieu rural : environ 43 000 filles et 40 000 garçons. RGPH EPCV 2014.

-Participation et actions des jeunes (citoyenneté, droits, humains, cohésion nationale, communication pour le développement) : Généralité sur La participation des adolescents et des jeunes. Le droit à la participation des enfants est affirmé aux articles 12, 13 et 15 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Selon ces articles, l'Etat garantit à l'enfant capable de discernement le droit d'exprimer son opinion sur les questions le concernant et cette opinion doit être prise en compte selon l'âge et le degré de maturité de l'enfant. L'enfant a le droit à la liberté d'expression, à la liberté d'association et de réunion. La reconnaissance de la liberté d'association des jeunes est prouvée par le foisonnement des associations de jeunes qui œuvrent dans les domaines sportif, culturel et social ainsi que par l'existence d'organes de participation. Une participation réelle qui englobe l'écoute des jeunes, le dialogue franc et la prise en compte de leurs opinions contribue à renforcer la cohésion sociale et à amener le changement social. L'enclavement, l'analphabétisme, la pauvreté exclut les jeunes des localités enclavées notamment les Adwabas de ces espaces de participation, d'apprentissage de la citoyenneté et d'acquisition de certaines compétences de vie courantes. Malgré le financement d'activités de jeunesse et la volonté de promouvoir la participation des adolescents et des jeunes, il faut noter l'absence d'indicateurs nous permettant de mesurer la réelle participation des jeunes à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques les concernant. Voir si dispo les données MICS V Les organes de participation Structuration des organisations de la jeunesse associations clubs de quartiers clubs scolaires et réseaux En 2005, le Ministère de la culture de la jeunesse et des sports a appuyé l'organisation en réseaux des associations de jeunes au niveau départemental, régional et national. (conformément à la charte africaine de la jeunesse ratifiée en 2010 par la Mauritanie, et dans le sillage du mouvement AFRYAN (réseau africain des jeunes en population et développement) : 67 réseaux de jeunes regroupés autour de 500 associations, jouent le rôle d'interlocuteur privilégié pour porter la voix et les préoccupations des jeunes. Le Ministère de la jeunesse fait la promotion de la participation des jeunes dans les autres secteurs de développement et a ainsi envoyé une circulaire aux autres ministères (membres du comité interministériel sur la jeunesse) et aux autorités régionales leur demandant d'impliquer les Réseaux de jeunes dans les actions de développement local. Dans

une volonté d'autonomisation et de responsabilisation des jeunes, en 2013, le gouvernement a octroyé une subvention aux réseaux d'un montant de 50.000.000 d'ouguiyas (USD 156.500) pour la mise en œuvre de leurs activités et les a appuyés pour l'obtention de leurs propres locaux. Le Ministère a renforcé les capacités des réseaux de jeunes par la formation, l'équipement et l'appui à leurs activités socio-éducatives. Cependant si les associations de jeunes regroupés en Réseaux et encadrés par la Direction de la Promotion de la Jeunesse constituent un cadre de concertation et de dialogue avec les jeunes, ils ne représentent pas tous les jeunes mauritaniens et peu d'associations membres des réseaux ont obtenu la reconnaissance légale leur donnant une personnalité juridique. En outre, leurs capacités et leur mode de fonctionnement ne leur permettent pas de prendre en charge les besoins de tous les jeunes notamment les plus marginalisés dont les filles et les jeunes des Adwabas. En effet sur les 67 réseaux régionaux et départementaux, aucun n'est dirigé par des filles. Celles-ci se retrouvent souvent confinées au poste de trésorière qui ne leur permet pas d'acquérir les compétences en communication et leadership. L'examen des activités des associations et des thématiques développées montrent aussi que les besoins spécifiques des filles ne sont pas pris en compte. Le rayon d'action des réseaux se limite le plus souvent au département ce qui laisse les jeunes des communes, des villages et localités enclavés sans encadrement et ne permet pas aux réseaux de communiquer efficacement et de jouer son rôle de porte-parole de tous les jeunes. Lors du renouvellement des bureaux en 2011, le processus a été jugé non transparent par nombre d'associations de jeunes qui ont déploré l'immixtion des cadres du ministère de la jeunesse dans la désignation des membres des bureaux.

-Le Parlement des Enfants : Cree sous l'égide du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille en 2009, il est une tribune de participation des enfants. Il peut assister le gouvernement dans ses efforts d'assurer la survie, le développement et la protection de l'enfant, interroger les membres du gouvernement sur ces questions et proposer des projets de loi relatifs à l'accès aux services sociaux de base et la préservation des ressources naturelles. Le parlement tient deux sessions annuelles et est composé de 106 membres à raison de deux par Moughataa et la parité est la règle. Comme pour les réseaux on peut s'interroger sur la réelle représentativité des jeunes membres et leurs capacités de relayer les préoccupations de leur base notamment ceux les plus marginalisés. Ils ont participé aux consultations post 2015.

-La société civile, en direction de la jeunesse, elle fait la promotion de l'hygiène et mène des actions d'assainissement. Depuis 2005, les réseaux de jeunes interviennent dans la promotion de l'hygiène dans les écoles, l'assainissement, la promotion des pratiques familiales essentielles, la santé de la reproduction, la lutte contre le VIH et les VBG et la lutte contre la malnutrition. En faisant de la participation des jeunes et des adolescents une façon de les responsabiliser, le Ministère de la Jeunesse et des Sports devrait à travers sa nouvelle stratégie de jeunesse, des sports et des loisirs, soutenir tous les autres départements et renforcer l'intersectorialité du secteur. L'approche développement des compétences de vie courantes des adolescents et le renforcement des capacités des organisations de jeunesse doivent s'intégrer dans la vision de la résilience prônée par l'organisation.

Pour aller plus loin les domaines suivants doivent être explorés :

- Education et communication sur les questions climatiques et environnementales ;
- Gestion durable des ordures ménagères et actions de reboisement. Ces domaines ont aussi un potentiel de création d'emplois pour les jeunes ;

- Jeunesse et prévention, gestion des urgences et résilience des communautés ;
- Implications des jeunes (réseaux, associations, clubs, fédérations) dans le groupe thématique Ministères, PTF, environnement ;

-Jeunes et questions environnementales : La Mauritanie après avoir connu des cycles de sécheresses qui ont poussé à l'exode des jeunes ruraux vers les villes, fait face à des inondations récurrentes qui affectent l'accès aux services sociaux de base dont l'éducation. Faire participer les jeunes aux débats sur les changements climatiques et les engager dans les actions au niveau de leurs communautés visant à réduire l'impact de ces changements est crucial.

4°/-Situation du sport

L'éducation physique et sportive est considérée comme un moyen d'éducation, de formation, d'amélioration de la santé physique et morale de l'individu. Sa pratique est une école pour la vie. Elle constitue un moment où se développent des compétences, telles que la coopération, le travail d'équipe, le leadership, et où se transmettent des attitudes comme la discipline, la valorisation de l'effort et le dépassement de soi ; autant de valeurs qui permettent aux individus de s'insérer convenablement dans la société.

Programmée dans les emplois du temps au niveau des établissements d'enseignement scolaire et universitaire, l'EPS se veut une activité scolaire à travers laquelle on peut atteindre les objectifs pédagogiques visés par le système éducatif. Outre les plages horaires réservées à cette discipline, des organismes sportifs et/ou des fédérations sportives sont chargés de gérer le sport scolaire et universitaire et dans cette perspective, de mettre à la disposition des élèves et étudiants un cadre organisé de pratiques permettant l'expression de leur talent.

L'éducation physique et sportive constitue un facteur essentiel de la formation et du développement de l'homme. Le sport, de par sa médiatisation extraordinaire, l'engouement qu'il suscite et les énormes moyens financiers et matériels qu'il mobilise est devenu un véritable phénomène de société. La pratique de l'Éducation physique et sportive (EPS), est la base de développement du sport. Elle a toujours occupé jadis un rôle important dans nos systèmes d'enseignement. Dans certains niveaux d'enseignement, les élèves avaient au moins deux (2) heures d'éducation physique et sportive par semaine pour s'initier à la pratique de ce type d'activités et exprimer toutes leurs potentialités athlétiques et gymniques. De plus, une après-midi entière était exclusivement réservée aux compétitions sportives interclasses ou inter-écoles.

Au même titre que l'école, la culture, la solidarité et la famille, le sport constitue aujourd'hui un pilier de toute société civile viable. Un aperçu historique sur le mouvement sportif permet de distinguer cinq (5) grandes périodes.

a- Période allant de 1960 à 1972 :

Dans les années 60, les compétitions sportives, scolaires et universitaires animaient les écoles. Elles étaient une fête pour la jeunesse sportive. Elles ont permis à de nombreux jeunes de se révéler par la suite comme champions et dirigeants sportifs. Ces compétitions sportives scolaires étaient des cadres où les clubs civils faisaient pour la plupart, leur recrutement. Nombreuses

étaient les équipes d'athlétisme, de football, de basket-ball ou de volley-ball dont l'ossature était composée d'élèves et d'étudiants.

Cette période s'est caractérisée par un vide juridique, organisationnel et une instabilité institutionnelle. Dès l'accession du pays à l'Indépendance Nationale en 1960, le service de jeunesse et des sports qui était sous la tutelle de l'Inspection de la Jeunesse implantée à Saint-Louis du Sénégal, devient une structure du Ministère de l'Education Nationale. En 1965, ce service est de nouveau confié au Ministère de l'Information et de la Télécommunication avant d'être érigé en un Haut Commissariat de la Jeunesse et aux Sports en 1966. Une telle instabilité eut pour conséquences des performances désastreuses au niveau des rencontres sous-régionales et régionales, la non organisation des structures du sport, l'absence de formation des cadres et une défection de nos sportifs au niveau international, assurant presque toujours une présence symbolique.

b- Période allant de 1973 à 1980

Une période souvent présentée comme la plus glorieuse du sport mauritanien. Elle connut la création d'un Conseil National de la Jeunesse et des Sport (CNJS), des Fédérations Sportives régulièrement constituées et la création, pour la première fois en 1978, d'un Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les performances de l'équipe nationale de football en zone 2 étaient satisfaisantes et l'équipe nationale de basket-ball connut ses moments de gloire. La pratique de l'athlétisme et du volley-ball fut vulgarisée par l'organisation de semaines nationales et régionales de compétitions entre jeunes. Le sport était introduit dans les établissements scolaires et un Centre National pour la Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports fut créé en 1978.

c- Période allant de 1981 à 2008

L'espoir né des réalisations de la situation précédente était déçu. Des comités régionaux et nationaux provisoires mirent fin à la motivation suscitée par les Fédérations Sportives et provoquèrent une instabilité préjudiciable au fonctionnement de ces structures paralysées par le manque de moyens et abandonnées par des sportifs démotivés et oisifs. La formation des cadres fut arrêtée et le manque de volonté politique de plus en plus manifeste donna enfin le coup de grâce à ces structures sportives qui connaissent des difficultés.

d- Période allant de 2009 à 2014

Avec l'avènement des autorités issues des élections du 18 Juillet 2009, des efforts considérables ont été déployés pour relever les nombreux défis qui handicapent l'émancipation de notre jeunesse qui souffre d'un manque notoire d'infrastructures sportives, du chômage, de la déperdition scolaire, de l'immigration clandestine et du terrorisme.

Face à ces conditions, le Département de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a procédé au diagnostic de la situation du sport national à travers des commissions spécialisées pour établir un état des lieux du secteur et proposer une stratégie nationale pour son développement. Un premier Forum de la jeunesse a été organisé en décembre 2009 et des programmes spécifiques

ambitieux, issus de ses travaux, ont été confiés à un Comité Ministériel pour en préparer la mise en œuvre.

Ainsi, les Etats Généraux des Sports organisés en 2010 à Nouadhibou visent à consolider l'expérience démocratique des institutions sportives, le maintien de l'espace sportif à l'abri de la division et la promotion d'une hauteur de vue indispensable à toute œuvre d'intérêt national.

Aussi, le Gouvernement a récemment décidé de redynamiser le Centre National de Formation des cadres la Jeunesse et des Sports à travers un ambitieux programme de formation pour la période 2010 – 2016, afin de pourvoir le Département en ressources humaines. L'organigramme du Département est également a été révisé pour une meilleure adaptation aux nouvelles aspirations du secteur dans le domaine des sports d'élite, de masse et des loisirs.

A cet effet, la Politique Nationale, de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports que le département a élaborée pour la période 2011 – 2015 avait pour objectifs de répondre aux nombreuses angoisses ressenties par nos jeunes à travers des actions simples, conçues et réalisées par eux-mêmes.

La mise en œuvre du plan d'action opérationnel de la politique nationale de la jeunesse, des loisirs et des sports pour la période 2011-2015 a été limitée par certains facteurs dont notamment, le dysfonctionnement du dispositif de pilotage et le manque de coordination de l'action gouvernementale.

Aussi, la table ronde des partenaires techniques et financiers (PTF) initialement prévue pour identifier les centres d'intérêt des PTF, recueillir leur participation financière et technique et attirer de nouveaux partenaires, n'avait pas été organisée.

e- Situation actuelle de l'EPS et du sport:

Des progrès importants ont été enregistrés durant ces cinq dernières années dans le domaine des infrastructures de base et de l'équipement sportif. Malgré tous les progrès enregistrés dans ce cadre et la création d'un fonds d'appui constitué d'un prélèvement de 1% des recettes douanières et des inscriptions budgétaires, l'institution d'une Journée Nationale du Sport, l'érection du Centre National de Formation des Cadres en Institut supérieur de la Jeunesse et des Sports, le patronage effectif du Président de la République de plusieurs manifestations sportives), des efforts importants restent encore à réaliser.

Aujourd'hui, partagée entre deux ou trois départements ministériels, le sport scolaire et universitaire connaît d'énormes difficultés. Dans la pratique, la place accordée à l'EPS dans le système scolaire (infrastructures, emploi du temps, moyens, etc.) est réduite. Il n'y a plus d'après-midi dans la semaine consacrée aux activités physiques et sportives. De plus, en raison de constructions diverses, l'espace réservé à la pratique de l'éducation physique et sportive est limité et aucune alternative planifiée. Par ailleurs, les épreuves d'EPS dans les examens scolaires et les concours connaissent un recul et les qualifications des enseignants chargés de cette discipline ne cessent de décroître, notamment en raison du manque de formations. Il ressort de ce constat que la situation de l'EPS dans les établissements d'enseignement connaît un niveau de dégradation qui inquiète à la fois les éducateurs et les dirigeants sportifs avertis. Cette situation de l'EPS et du sport semble aussi paradoxale avec la publicité faite autour de la santé, de la mise en forme, de la lutte contre l'obésité et la mauvaise alimentation, etc.

Pour y remédier, il devient urgent (i) d'examiner la place actuelle du sport et de l'EPS dans nos établissements d'enseignement, (ii) d'identifier les principales contraintes qui entravent leur

exercice, (iii) de développer un argumentaire pour leur relance et (iv) de proposer les mesures et actions de relance du sport et de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires.

-La situation de l'EPS dans les trois ordres d'enseignement : L'Etat reconnaît l'EPS comme discipline d'enseignement et garantit sa pratique effective à l'école. La loi 97.021 du 16 Juillet 1997 portant organisation et développement de l'éducation physique et des sportives en République Islamique de Mauritanie (loi en cours de modification) rend obligatoire l'enseignement de l'EPS :

- L'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) est obligatoire dans les établissements d'enseignement du fondamental et du secondaire publics et privés.
- Le Ministre chargé de l'Education Nationale et le Ministre chargé des Sports veillent à l'application de cette mesure et définissent conjointement les programmes d'enseignement.

Cependant, dans la pratique les dispositions de cette loi n'ont pas été appliquées à la règle et très peu de place est laissée à cette discipline dans l'organisation et le fonctionnement des cours au des établissements scolaires. L'organisation des compétitions sportives au niveau scolaire et universitaire est confiée à la Fédération Nationale des Sports Scolaire et Universitaire, qui ne fonctionne plus et en phase de renouvellement au niveau de son bureau fédéral. L'examen de la situation dans les différents ordres d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) permet d'observer que :

-Au niveau de l'enseignement fondamental : L'enseignement de l'éducation physique et sportive est à la charge des instituteurs qui, pour la plupart, ne bénéficient pas de formation pour ce type d'activités, durant leur cursus de formation. Contraints à un manque d'infrastructures et de matériels didactiques adéquats, très peu parmi ces instituteurs assurent régulièrement cet enseignement. Ce dernier est de moins en moins pris en compte dans les évaluations de fin d'année et n'intervient que sous forme de bonification au niveau des examens de fin de cycle.

-Au niveau de l'enseignement secondaire : Les cours sont assurés par un personnel spécialisé composé de maîtres ou professeurs d'éducation physique et sportive. Ce personnel est insuffisant pour les besoins des établissements publics et inexistant dans les établissements privés. Non seulement sont-ils insuffisants, mais il arrive qu'on confie à ces spécialistes de l'EPS d'autres disciplines ou d'autres tâches administratives, délaissant ainsi l'enseignement de leur discipline.

Le coefficient qui est accordé à cette discipline dans les évaluations est faible et les barèmes de notation, basés sur l'âge, motivent très peu d'élèves à s'y investir réellement.

La durée des cours, quand ils sont assurés, est au maximum de 2 heures/semaine, avec des effectifs pléthoriques (plus de 80 élèves/classe) et les séances bien souvent placées à des heures qui ne sont pas favorables à ce genre d'activités. Les infrastructures et le matériel didactique sont insuffisants voire presque inexistant dans les établissements d'enseignement. Non seulement ils sont insuffisants, mais il arrive qu'on confie à ces spécialistes de l'EPS d'autres disciplines ou d'autres tâches administratives, délaissant ainsi l'enseignement de leur discipline.

-Au niveau de l'enseignement supérieur : La pratique du sport scolaire et universitaire est limitée à l'organisation et à la participation à des coupes et cross saisonniers. Par ailleurs, quelque soit le niveau d'enseignement, les sports les plus pratiqués sont : l'athlétisme, le football, le handball, le basketball, le volleyball, la gymnastique au sol, les arts martiaux (judo, karaté, etc.).

-Au plan institutionnel : Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a procédé à un réaménagement de son cadre organique donnant lieu à la création en **2015** d'une Direction Générale des Sports avec deux sous Directions, ayant une mission beaucoup plus étendue dans la coordination du mouvement sportif national. Ceci dans le souci de renforcer l'intervention des structures administratives centrales chargées de la mise en œuvre de la politique de développement du sport. Mais, force est de constater que la mission de cette Direction Générale créée après le vote de la loi de finances **2015**, n'a pas été accompagnée de moyens financiers lui permettant d'atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée. Ce qui n'a pas permis d'avoir un impact escompté sur les structures décentralisées et sur les acteurs du mouvement sportif.

-Au plan juridique : Les textes organisant le sport en Mauritanie sont :

- La loi 64.098 du 09 Juin 1964 relative aux associations et ses textes modificatifs (en cours de modification pour répondre aux nouvelles évolutions du mouvement associatif);
- L'ancienne loi 97.021 du 16 Juillet 1997 portant organisation et développement de l'éducation physique et des sportives en République Islamique de Mauritanie et ses textes d'application, est devenue sources de contestations du mouvement associatif, car ne répondant plus aux nouvelles évolutions (loi en cours de modification) ;
- Le Décret 99.068 du 27 Juillet 1999 relatif Statut Types des Fédérations Sportives Nationales nécessitant une révision après la promulgation de la nouvelle loi;
- L'arrêté 840 fixant les conditions d'attribution et de retrait de l'agrément aux Fédérations Sportives Nationales et Associations Sportives ;
- L'arrêté 841 fixant les conditions d'attribution et de retrait de la délégation de pouvoir aux Fédération Sportives Nationales;

-Organisation du mouvement associatif sportif : Le mouvement associatif sportif est confronté, en plus du manque notoire d'infrastructures de base, à un problème d'organisation consécutif à l'inadaptation des textes le régissant, d'une part et les relations souvent d'incompréhension entre celui-ci et la tutelle d'autre part. Comme acteur opérationnel, le mouvement associatif sportif est composé:

- Du Comité National Olympique et Sportif Mauritanien (CNOSM) ;
- De 44 Fédérations Sportives au plan national ;
- De 150 Associations Sportives au plan local, départemental et régional ;
- De 300 Clubs Sportifs au plan local, départemental et régional ;
- De Ligues Sportives (représentations des fédérations au plan régional) ;

-Financement du sport: Au plan national, les deux Directions Centrales (Direction du Sport de Haute Compétition et Direction du Sport de Masse) chargées de la mise en œuvre de la politique de développement du sport ne disposaient que d'un budget de 26.800.000UM, dont 4.971.000UM pour le fonctionnement, 7.641.000UM pour le développement des activités sportives,

4.188.000UM pour subventions aux associations sportives et 10.000.000UM pour l'achat de matériel sportif. Ce qui limite leurs actions à l'endroit de l'encadrement et de l'animation du mouvement sportif à la base dont le nombre grandit de jour en jour.

- La subvention accordée en 2015 aux Fédérations Sportives d'un montant de 29.000.000UM, était très insuffisante pour appuyer les 44 fédérations sportives qui développent des programmes au niveau régional et national en plus de la préparation de leur participation à des échéances internationales auxquelles elles représentent le pays;
- Le fonds d'appui au développement des secteurs de la jeunesse et des sports créé en 2011 à partir d'1% des recettes douanières est destiné principalement à la réalisation d'infrastructures sportives avec seulement 40% du montant disponible ;
- Au plan international, la contribution de l'Etat se manifeste seulement par la prise en charge des équipes nationales sportives aux compétitions internationales.

-Les ressources humaines: Depuis sa réouverture en 2010 après 20 ans de fermeture, le Centre National de Formation des Cadres la Jeunesse et des Sports, érigé en 2014 en un Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports a formé 195 cadres dont 70 Inspecteurs de Sports et 45 Maîtres d'Education Physique et Sportive. Les anciens cadres sur lesquels repose l'action du Département sont déjà à la retraite pour certains et le reste en phase de départ. Dans l'ensemble des structures chargées de l'encadrement, il n'existe pas de cadres techniques (animateurs sportifs, entraîneurs, arbitres, juges, chronométreurs, préparateurs physiques, médecins de sports), sauf quelque effectif souvent bénévole au sein des structures associatives chargées de la gestion du sport (fédérations, clubs, associations, ligues).

-Les infrastructures : Le réseau des infrastructures de sports dans le pays compte d'anciennes infrastructures sportives (stades de sports, complexes sportifs, maisons des jeunes) nécessitant une réfection pour répondre aux attentes de la famille sportives et de nouvelles infrastructures en phase de réalisation, mais sont confrontées à un problème de lenteur dans la réalisation. A ces contraintes s'ajoute la faiblesse des investissements en matière de structures sportives de normes internationales.

-Contraintes liées au développement du sport : Malgré d'énormes efforts consentis ces dernières années par les pouvoirs publics, le secteur des sports demeure confronté à des obstacles d'ordre structurel et conjoncturel qui limitent la contribution de ses structures aux efforts visant l'amélioration des conditions de vie des populations et l'atteinte des objectifs généraux de développement du pays. Ainsi, le secteur des Sports s'est développé jusqu'ici de façon spontanée et autonome sans aides significatives ni visions stratégiques. Les principaux acteurs de ce développement (mouvements associatifs) se sont formés dans le mouvement même de l'expansion de ces activités sans suivi, ni encadrement. C'est ainsi, que le développement de ces secteurs se heurte encore :

- A l'insuffisance des ressources humaines qualifiées tant au niveau du secteur public que des fédérations et associations sportives ;
- A la déficience de l'encadrement administratif de l'activité sportive (notamment en matière de réglementation, de contrôle et de suivi) ;
- A la faiblesse de la diversification des activités sportives et au cout élevé des équipements.

-Contraintes liées au développement de l'EPS : La situation de l'EPS et du sport scolaire résulte de la persistance de principales contraintes qui ne favorisent pas la motivation de son enseignement. Ces contraintes sont liées :

- au problème de la double tutelle qui, en théorie est exercée par les ministères en charge de l'éducation et ceux des sports. Le manque de définition précise de la tutelle ou la double tutelle crée l'ambiguïté qui a un impact négatif sur les résultats ;
- au manque d'infrastructures, de supports pédagogiques et de matériels didactiques ;
- au nombre insuffisant d'enseignants spécialistes dont certains sont affectés à l'enseignement d'autres disciplines ou à des fonctions administratives ;
- au problème de la formation initiale et continue des enseignants (insuffisance, absence ou abandon) qui ne permet pas la maîtrise pédagogique nécessaire à leur métier ;
- à la réduction du temps et des espaces réservés à l'éducation physique et sportive, dans l'organisation de l'école ;
- à l'insuffisance des dotations budgétaires allouées à ces types d'activités ;
- au peu d'intérêt accordé à l'EPS par les différents acteurs du système éducatif ;
- aux contraintes socioculturelles qui désavantagent particulièrement les filles.

-Argument pour la relance de l'éducation physique et sportive : Il est reconnu que l'éducation physique et sportive est un outil pour l'éducation de nos enfants. Facteur d'amélioration de la santé, elle est aussi créatrice d'emplois et facteur de croissance économique. Enfin, elle favorise la culture des valeurs, telles que la paix, la tolérance, le respect et l'esprit d'équipe.

-Un outil pour l'éducation de nos enfants : L'éducation physique et sportive favorise chez les jeunes la découverte de leurs capacités propres, le dépassement de leurs limites. Elle est un moyen d'éducation et de formation de la jeunesse. La pratique de l'EPS améliore les apprentissages scolaires. À ce propos, les recherches en psychologie génétique conduites par d'éminents psychologues, dont Brunet, Piaget, Wallon et bien d'autres, sur les étapes de développement de l'enfant, ont mis en évidence le rôle important que joue l'activité motrice dans le développement des fonctions cognitives du nouveau-né et du jeune enfant.

Étant à la base de l'EPS, l'activité motrice concourt également au développement de la conscience et à la maîtrise du schéma corporel, ainsi qu'elle contribue à corriger des déficiences liées à l'écriture, la lecture et à la latéralité. Au préscolaire et à l'école élémentaire, elle développe la motricité corporelle volontaire (l'adresse, l'équilibre, la coordination motrice), l'autonomie dans les déplacements et la socialisation (jeux collectifs, sportifs ou non, rondes, danses, jeux avec ballon, etc.) Elle développe en outre, les compétences de vie courante (CVC), notamment les capacités de discernement, de jugement et de prise de décision. Elle permet de développer des compétences, telles que la coopération, la communication, le leadership et la résolution de problèmes, ainsi que d'apprendre des attitudes, dont le respect des règles et d'autrui, la valorisation de l'effort, la confiance en soi, la tolérance, la persévérance, etc.

Le répertoire des valeurs ci-dessus montre l'importance de la place et du rôle que les activités physiques et sportives méritent d'occuper dans les établissements d'enseignement.

Enfin, à travers l'activité sportive, les filles ont l'occasion d'exprimer tout leur potentiel. Elles peuvent développer une plus grande confiance en elles, accéder à de nouvelles activités et possibilités qui leur permettent d'être visibles et de rompre avec les rôles peu valorisés dans lesquels la société a tendance à les confiner.

-Un moyen de prévention, d'entretien de la santé : La fonction hygiénique et sanitaire de l'éducation physique et sportive est reconnue. L'EPS protège les enfants de certaines formes de déformation de la colonne vertébrale, telles que la lordose et la scoliose qui résultent, entre autres causes, des mauvaises postures que certains élèves adoptent en position assise.

La pratique sportive permet de lutter contre la maladie et le stress surtout dans les grandes villes. Les études relatives au plan national de prévention par l'activité physique et sportive (PNAPS) montrent qu'une participation régulière à des programmes d'activités physiques et sportives présente de nombreux avantages en matière de santé physique, sociale et mentale.

Cette participation a une incidence positive sur l'alimentation et a tendance à décourager le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie. Les médecins sont unanimes sur les vertus de la pratique d'une activité physique régulière pour éviter les maladies cardio-vasculaires, le diabète et lutter contre l'obésité, etc. L'EPS est à ce titre un moyen de prévention et le meilleur investissement en matière de santé publique.

Le sport et les activités physiques sont, en conséquence, un moyen important de participation à la résolution des problèmes de santé, des citoyens en général, et de la jeunesse en particulier. Leur diffusion dans les écoles et établissements scolaires permet à la population scolaire et universitaire d'être en meilleure santé et de se prémunir contre les nombreuses maladies.

À travers l'éducation physique et sportive, on apprend à prendre en charge sa propre santé et à avoir une hygiène de vie. En favorisant l'accès à la pratique des sports et de l'EPS pour la majorité des populations, on participe à la lutte contre les maladies et ainsi, à la diminution des dépenses de santé.

-Créateur d'emplois et facteur de croissance économique : La pratique de l'EPS et du sport est créateur d'emplois et contribue à la croissance économique. Dans les pays en développement où il n'existe pas de statistiques relatives à l'emploi sportif, il est constaté qu'un nombre significatif de personnes gagnent leur vie à partir de la pratique des sports.

Si le sport garde sa fonction ludique et hygiénique, il n'en demeure pas moins qu'il peut s'avérer une activité professionnelle, qui offre du travail à des milliers de personnes, et autour de laquelle gravitent plusieurs métiers. Il peut aussi générer des revenus provenant de différentes sources dont les cotisations d'adhésion des membres des organisations sportives, la vente des billets, la publicité et le mécénat, les droits audiovisuels, la commercialisation des produits dérivés et les aides publiques par l'intermédiaire des impôts et des taxes sur les services de jeux et de loteries gérés par l'État. L'activité sportive joue, en outre, un rôle appréciable dans le développement régional et local par la création et la gestion des infrastructures et les installations sportives et de loisirs, qui ont des effets d'entraînement sur d'autres secteurs tels que le tourisme.

-Un cadre d'apprentissage des valeurs de paix et de respect : L'EPS est également, un cadre d'apprentissage des valeurs de paix et de respect qui trouvent leur plus haute expression dans les valeurs de l'olympisme. Les jeux d'équipes et les compétitions sportives constituent des moments privilégiés de concorde des cœurs et des esprits où s'estompent les différences sociales, ethniques et raciales et se nouent des solidarités autour d'un objectif commun. Ils jouent un rôle contributif dans les processus de réconciliation de pays en situation de post-conflits. Le sport est de ce point de vue un instrument privilégié de consolidation de la paix, de construction de l'unité nationale à l'échelle des pays et au-delà des frontières, de renforcement des initiatives d'intégration régionale

voire continentale. Cette dimension trouve son importance et son application dans le contexte actuel caractérisé par la multiplication des conflits en Afrique et les tentatives de regroupement sous régionaux et régionaux dans la perspective de la formation de grands ensembles économiques et politiques.

Il importe donc de favoriser chez les jeunes, citoyens de demain, le développement de compétences liées à la coopération, grâce aux jeux d'équipes vécus à l'intérieur des cours d'EPS. L'activité sportive contribue enfin, à la connaissance concrète de l'environnement. La pratique des activités de pleine nature sur des espaces aménagés, oblige les élèves à tenir compte des caractéristiques du milieu, pour se déplacer le plus efficacement possible. Les savoirs théoriques et pratiques, qui résultent de sa pratique, développent non seulement des connaissances utiles à la compréhension de notre environnement, mais aussi les attitudes et comportements qui en favorisent son respect et sa préservation.

-Mesures et stratégies d'action pour la relance du sport scolaire : La relance de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires passera par l'adoption et la mise en œuvre de certaines stratégies opérationnelles à cinq (5) niveaux :

1. Au niveau institutionnel et juridique :

- L'ancienne loi 97.021 du 16 Juillet 1997 portant organisation et développement de l'éducation physique et des sportives en République Islamique de Mauritanie, sources de contestations (en cours de modification) répondant plus aux nouvelles évolutions du secteur et du mouvement associatif, doit être appliquée à la règle avec ses textes d'application dans le sens de plus de démocratie et de transparence dans l'organisation, la gestion et le fonctionnement du sport. On doit veiller à l'introduire du sport professionnel qu'elle prône pour donner plus d'autonomie financière au mouvement associatif sportif.
- Les actions pourraient être menées au niveau national par la création d'une Commission, regroupant les ministères de l'Éducation et ceux en charge de la Jeunesse et des Sports, ainsi que les représentants du Comité National Olympique et des Fédérations Sportives Nationales, pourrait être mise en place. Elle aurait pour mandat de concevoir un programme de redynamisation de l'EPS et du sport à l'école et en assurerait le suivi de la mise en oeuvre et son évaluation. Cette commission bénéficierait de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), à travers la mise en oeuvre d'une convention les liant pour mener dans ce cadre, des actions concertées. Cet appui pourrait être élargi au plan multilatéral par l'institutionnalisation d'un Groupe de travail impliquant d'autres partenaires pour créer une synergie d'actions entre ces intervenants.

- 2. Au niveau des moyens d'enseignement :** A travers des dotations budgétaires sensiblement améliorées, il s'agit de renforcer les moyens mis à disposition en matière d'infrastructures, d'équipements, des supports didactiques, de matériels alternatifs, de suivi et d'évaluation de l'EPS. Les actions devraient également toucher le développement de ressources humaines autant sur le plan de l'accroissement des effectifs des enseignants que sur celui de leur formation initiale et continue, ainsi que de la valorisation de leur métier. Une attention particulière devrait être accordée à la conception des programmes d'études de l'EPS, favorisant l'acquisition de connaissances et le développement de compétences, ainsi qu'à la création d'un mécanisme de suivi-évaluation ou encore à l'intégration de l'EPS dans de tels dispositifs existants.

3. **Au niveau de la pratique de l'EPS à l'école** : Les actions à mener à ce niveau consisteront à garantir une plage horaire adéquate à l'EPS dans le temps scolaire et à favoriser la mise en place d'un programme d'animation et de compétitions scolaires, ainsi que la création d'associations sportives d'établissement, qui contribueraient, entre autres, au repérage des talents sportifs, pour leur permettre d'avoir accès à un encadrement sportif adapté à leurs aptitudes.
4. **Au niveau des principaux acteurs concernés** : Les actions à mener seraient surtout de l'ordre de la sensibilisation et de la formation des divers acteurs et partenaires relativement à la dynamisation de l'EPS à l'école, ainsi que la mobilisation des ressources et de l'utilisation des principaux canaux de communication.
5. **Plaidoyer** : Aussi, il est urgent de développer un plaidoyer auprès des décideurs et ceux qui influent les décisions politiques, pour les amener à prendre conscience de l'importance de l'éducation physique et sportive dans le système d'éducation, d'une part ; et dans le développement des sports, d'autre part. Ce plaidoyer s'adresse donc aux ministres en charge de l'éducation et à ceux des Sports, aux syndicats d'enseignants, aux bailleurs de fonds, aux parents d'élèves, aux cadres supérieurs de l'éducation et au mouvement sportif national et international. Il s'appuie sur un examen de la situation actuelle de l'EPS dans les établissements d'enseignement et l'identification des principales contraintes qui entravent son exercice. Ce plaidoyer sera développé sur la base d'un argumentaire pour la redynamisation de l'EPS assorti de mesures de mise en œuvre, accompagné d'un plan de communication s'appuyant sur les supports modernes de communication pour une large diffusion des idées portées.

-Organisation des activités de jeunesse, de loisirs et de sport :

Au niveau local : Dans les écoles, les quartiers des villes et plus dans les Adwabas, la pratique des activités de jeunesse, de loisirs et de sport n'existe pas, où elle existe elle n'est pas contrôlée pour être évaluée. Généralement les filles n'y prendront part pour des raisons socioculturelles qui nécessitent un changement des mentalités en vue de permettre aux jeunes filles et aux femmes de bénéficier des vertus de la pratique de ces activités pour les besoins de son bien être ;

Au niveau régional : Malgré la présence de plusieurs structures chargées de d'animation et d'encadrement (délégations régionales de la jeunesse et des sports, réseaux de jeunes, associations de jeunesse, ligues), la pratique des activités de jeunesse, de loisirs et de sports se limite encore à la participation à des activités dont le programme est souvent dicté du niveau central. Il n'y a un manque ; d'initiative pour des raisons d'insuffisance des moyens matériels et financiers mis à leur disposition. A ce niveau, les filles sont membres dans le bureau du réseau, et forment dans certaines Wilayas les équipes de basket-ball féminin qui participent aux compétitions organisées par la Fédération Mauritanienne de Basket-ball.

Au niveau national : Au Stade Olympique et dans les trois Wilayas de Nouakchott, les conditions sont un peu réunies pour la pratique des activités de jeunesse, de loisirs et de sports. Plusieurs structures ouvrent leurs portes pour proposer des programmes d'activités aux jeunes des deux sexes (un stade ou centre de jeunesse et des sports dans chaque Moughataa, deux grandes maisons des jeunes, des salles privées de jeux, des centres culturels, des centres privés de loisirs, des Cybers de jeunes, des centres d'écoute et de conseil des jeunes, des auberges, des espaces

non encore aménagés dans les nouveaux quartiers lotis). Dans ces conditions les filles et les femmes trouvent un cadre propice à la pratique de leurs activités sportives pour lutter à côté de son frère l'homme, contre l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires.

Au niveau international : La pratique des activités de jeunesse, de loisirs et de sports rentre dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre des pays liés par une forme d'organisation, telle que :

- Les colonies de vacances auxquelles participent les filles et les garçons scolarisés dont l'âge se situe souvent entre 10 et 14 ans ;
- Les forums, les ateliers, les conférences, les chantiers de jeunes auxquels sont souvent conviés les jeunes organisés en association ou en réseau ;
- Les compétitions internationales auxquelles sont invitées nos équipes nationales pour représenter le pays dans des échéances dont le calendrier est connu d'avance ;
- Les jeux d'athlétisme (jeux Olympiques, Jeux Africains, Jeux de la Francophonie, Marathons, Cross, Championnats) auxquels participent nos athlètes garçons et filles.

Des mesures et stratégies d'action devaient être prises pour redynamiser l'organisation des activités de jeunesse, de loisirs et de sport à l'échelle locale, régionale et nationale. Ce qui passera nécessairement par :

- La mise en œuvre des activités programmées dans le plan d'action opérationnel assorti de la stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs pour la période 2016-2020 ;
- Le suivi de la réalisation des projets prioritaires présentés lors de la table ronde des PTF, tenue le 15 Février 2015 à Nouakchott. Il s'agit notamment de 13 projets :
 1. Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;
 2. Promotion de l'engagement constructif de la jeunesse et renforcement des capacités des associations de jeunes ;
 3. Accès universel des jeunes aux nouvelles technologies et à l'information ;
 4. Caravane sur l'entrepreneuriat des jeunes ;
 5. Insertion des jeunes adolescents défavorisés à travers la culture et les TIC ;
 6. Insertion socio-économique des jeunes et construction citoyenne ;
 7. Professionnalisation de l'animation socio-éducative et sportive ;
 8. Programme des collectivités éducatives des jeunes en difficulté ;
 9. Stage de premier emploi pour la promotion des jeunes diplômés chômeurs ;
 10. Construction d'espaces jeunes intégrés et mutualisés ;
 11. Construction d'une salle omnisport de 3.000 places à Nouakchott ;
 12. Construction d'un stade olympique de 30,000 places à Nouakchott;
 13. Construction et équipement des délégations régionales de la jeunesse et des sports;
- L'accélération du processus de réalisation des infrastructures socio-éducatives et sportives actuellement en chantier dans toutes les Wilayas du pays, sur lesquelles les jeunes mauritaniens, scolarisés, déscolarisés, organisés ou non organisés dans des structures associatives portent tous leurs espoirs ;
- La dotation des délégations régionales de la jeunesse et des sports et des structures du mouvement associatif (réseaux de jeunes, associations de jeunesse, clubs de sports, ligues régionales, fédérations sportives) en moyens matériels et financiers pour soutenir leurs actions d'animation et d'encadrement des jeunes.

5°/-Emplois dans le secteur :

Les capacités de création d'emploi au sein du secteur de la jeunesse et des sports s'est jusqu'à présent à trois niveaux : (i) le recrutement de 2010 à 2015 de 195 cadres de jeunesse et des sports par le Centre National de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports créé en 1978, érigé en 2015 en un Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports, (ii) de petites subventions accordées aux jeunes regroupés en GIE pour la création d'activités génératrices de revenus, (iii) la construction et l'équipement de maisons de jeunes, la création de centre d'écoute pour jeunes dont l'animation et le gardiennage sont assurés par des jeunes recrutés et payés sur contrat renouvelable.

Les Délégations Régionales de la Jeunesse et des Sports» et définies comme étant les Représentations Régionales du Ministère sont au nombre de 15 (Quinze) implantées chacune dans la Capitale de Wilaya.

Elles sont dirigées par des cadres (Délégués Régionaux) nommés par arrêté du Ministre, ayant rang de Directeurs Centraux. Chaque délégation est subdivisée en services au niveau régionaux et départementaux confiés à des cadres (Chefs de Services) nommés dans les mêmes conditions, ayant rang de Chefs de Services Centraux.

Aujourd'hui, avec les 15 Délégations Régionales (15 Régions), les 55 Inspections Départementales (55 Moughataas), les 05 Directions Centrales, les 03 Etablissements sous tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports compte un personnel de conception, d'animation et d'exécution dont une bonne partie constituée par un personnel non permanent (PNP).

6°/-Les chiffres clés :

Le mouvement associatif est composé de plus de 500 associations de jeunesse, d'un Réseau National des Association de Jeunesse avec un Réseau Départemental dans chaque Moughataa, d'un Comité National Olympique et Sportif, de 44 Fédérations Sportives avec des clubs et des ligues dans chaque Wilaya. L'importance de son rôle n'est plus à démontrer, surtout en matière de contribution qu'il peut et doit apporter au développement de la société. Il constitue aujourd'hui une préoccupation majeure des pouvoirs publics et de nos partenaires au développement.

Le Département de la Jeunesse et des Sports s'attelle à créer les conditions favorable à l'épanouissement des acteurs de ce mouvement à travers la construction de 11 stades dans différentes Moughataas pour un montant de **4.321.103.067UM** et 12 maisons de jeunes pour un montant de **1.421.343.651UM**.

Les associations de jeunesse et de sport développent des socio-économiques, culturelles, artistiques et sportives (micro projets, sessions de formation, mobilisation sociale, gestion de centres d'écoutes, d'auberges de jeunesse, de foyers de jeunes, de centres de loisirs, de salle de sports, de sites de sports), souvent dans les infrastructures réalisées en leur faveur et avec l'appui du Département en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, et d'aide au financement des activités.

7°/-Les cadres de programmation disponibles :

a- La Politique Nationale de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports pour la période 2011-2015 assortie d'un plan d'action opérationnel devant créer les conditions favorables à la promotion de l'épanouissement d'une jeunesse imbue de valeurs nationales et résolument tournée vers l'avenir n'a pas été mise en œuvre faute de financements attendus d'une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) initialement prévue pour identifier leurs centres d'intérêt et recueillir leur participation financière et technique et attirer de nouveaux partenaires, et qui n'avait pas été organisée ;

b- Une nouvelle Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs adoptée en 2015 en Conseil des Ministres et assortie d'un plan d'action opérationnel pour la période 2015-2020. Elle a été suivie de l'organisation d'une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour la mobilisation de financements dudit plan d'action. Elle prend en compte le caractère transversal du secteur et s'insère, également, dans les priorités de développement telles que définies par la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée (SCAPP) qui constitue le référentiel de base des politiques et programmes de l'Etat à l'horizon 2030.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre au cours de la période 2016-2020 permettront, de parachever les actions entamées en 2015 et d'entreprendre de nouvelles activités qui s'articuleront autour de trois programmes : (i) un programme de renforcement institutionnel, (ii) un programme jeunesse et loisirs, (iii) un programme sports ;

c- Construction de 11 stades de sports pour un montant de : 4.321.103.067UM

MOUGHATAAS	MONTANT
NEMA	337.747.629UM
AIOUN	380.591.305UM
KIFFA	394.845.969UM
ALEG	352.639.332UM
BOGUE	372.733.034UM
ROSSO	405.198.512UM
ATAR	403.929.484UM
TIDJIKJA	366.950.658UM
SELIBABY	483.630.078UM
ZOUEIRATT	400.911.578UM
AKJOUJT	421.925.488UM
TOTAL	4.321.103.067UM

d-Construction de 12 maisons de jeunes pour un montant de: 1.421.343.651UM

MOUGHATAAS	MONTANT
NEMA	106.459.600UM
AIOUN	115.068.013UM
KIFFA	116.054.560UM
KAEDI	112.029.120UM
ALEG	119.052.148UM
ROSSO	88.947.405UM
ATAR	122.525.700UM
NOUDHIBOU	141.953.575UM
SELIBABY	114.965.550UM
ZOUEIRATT	113.004.200UM
AKJOUJT	132.214.660UM
NKTT/TOUJOUNINE	139.069.120UM
TOTAL	1.421.343.651UM

f-Développement d'une coopération bilatérale et multilatérale :

Elle a permis au Ministère de disposer de ressources budgétaires supplémentaires pour mettre en œuvre un certain nombre d'activités et d'investissement, notamment à travers les interventions du Système des Nations Unies, des Ambassades, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de développement, de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

8°/-Etat des réforme en cours 2010 – 2015 (Bilan des réalisations)

Objectif	Actions réalisée	Période
Renforcer les capacités institutionnelles et juridiques	Révision de l'organigramme du Département donnant lieu à la création de nouvelles Directions Générales (Direction des Loisirs, Direction du Sports de Haute Compétition, Direction du Sport de Masse, Inspections Départementales	2010
	Politique Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs adoptée pour une période de cinq ans (2011-2015)	2011
	Lancement d'un plan de réfection et de constructions d'infrastructures socio-éducatives et sportives à partir de 1% des recettes douanières accordées par les pouvoirs publics sur décision du Président de la République	2011
	Révision de l'organigramme: création de trois nouvelles Directions (Direction Générale de la Jeunesse, Direction Générale des Sports, Direction des Ressources Humaines et Coordination des Délégations Régionales)	2015
	Elaboration d'une Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs 2015 – 2019 adoptée en Conseil des Ministres	2015
	Elaboration d'un projet de statut du personnel de la jeunesse et des sports pour répondre aux besoins du marché	2015
	Communication en Conseil des Ministres sur le retour de l'Education Physique et Sportive et du sport à l'école	2015
	Adoption en Conseil des Ministres d'un projet de loi abrogeant et remplaçant la loi 97-021 relative à l'organisation et développement de l'EPS	2015
	Réalisation d'une base de données sur la gestion des clubs sportifs privés	2014

Renforcer les capacités des ressources humaines	Sortie d'une promotion de 60 cadres de l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports (20 Inspecteurs Jeunesse, 20 Inspecteurs Sports et 20 Maîtres d'Education Physique et Sportive)	2015
	Session de formation sur les techniques d'enquêtes sur les infrastructures de jeunesse et de sports au profit des cadres des Directions Centrales et des Délégations Régionales de la Jeunesse et des Sports	2015
	Atelier de lancement officiel du Projet de Prévention des Conflits et du Dialogue Interculturel	2015
Aménager et réhabiliter les infrastructures de base	Réhabilitation et construction de maisons de jeunes (Nema, Tintane, Kiffa, Kaédi Aleg, Rosso, Atar, Nouadhibou, Tidjikdja, Sélibaby, Fdérik, Nouakchott)	2010 2015
	Réhabilitation et construction de stades (Nema, Aioun, Tintane, Kiffa, Aleg, Rosso, Atar, Bogué, Tidjikdja, Sélibaby, Zoueirat, Akjoujt, Nouakchott)	2010 2015
	Signature d'une convention avec l'Ambassade de la République Populaire de Chine à Nouakchott pour le lancement des travaux de réfection de l'Office du Complexe Olympique	2015
Renforcer les capacités des jeunes et promouvoir les activités de jeunesse et de loisirs	Organisation de journées régionales et nationales de concertations de la jeunesse et des sports	2015
	Organisation du Forum Africain de la Jeunesse	2015
	Organisation d'une session de formation au profit de 30 jeunes âgés entre 16 et 30 ans issus du mouvement associatif sur les techniques d'élaboration du plan d'action du Programme de Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (PPEJ) en collaboration avec la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES)	2015
	Organisation de sessions de formation en compétence en vie courante au profit de 25 jeunes âgés entre 18 et 35 ans issus du mouvement associatif	2010 2015
	Organisation de campagnes de sensibilisation sur les dangers liés à l'extrémisme violent, le terrorisme et la migration clandestine touchant 800 jeunes issus du mouvement associatif dans toutes les Wilayas du pays	2010 2015
	Organisation de campagnes de sensibilisation sur le don de sang, les violences basées sur le genre (MGF) et le VIH-SIDA en faveur des jeunes garçons et filles issus du mouvement associatif dans toutes les Wilayas du pays	2010 2015
	Organisation de caravanes de sensibilisation de la jeunesse en collaboration avec le mouvement associatif touchant plus de 300 jeunes chaque année	2010 2015
	Organisation de la Journée Internationale de la Jeunesse le 12 Aout à Nouadhibou	2015
	Organisation de colonies de vacances à l'intérieur du pays et au Maroc en faveur de 110 enfants âgés de 10 à 14 ans issus des écoles fondamentales dans les différentes Wilayas du pays	2010 2015
Promouvoir et vulgariser la pratique du sport scolaire, universitaire et de masse	Dotations du mouvement associatif en matériels et équipements sportifs sur toute l'étendue du territoire national	2010 2015
	Organisation d'un tournoi de football des jeunes âgés de moins de 16 ans regroupant 16 équipes sélectionnées au des trois Wilayas de Nouakchott	2015
	Organisation des phases finales de la Coupe du Président de la République et celles du Championnat National de football	2010 2015
	Organisation de festivités commémoratives du 55ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale à Nouadhibou	2015

Développer le sport de haute compétition	Appui matériel et financier aux Fédérations et Associations Sportives Nationales pour l'organisation compétitions sportives sur le plan local, national et international	2010 2015
	Subventions d'un montant de vingt neuf millions (29.000.000UM) Ouguiyas accordées à 30 fédérations et associations sportives nationales	2015
	Supervision du renouvellement des bureaux des Fédérations Sportives Nationales	2015
	Participation aux 11èmes Jeux Africains de Brazzaville au Congo	2015
	Création d'une académie de football accueillant 120 jeunes de moins de 17 ans	2014
	Dotations des stades de Nouadhibou et Zoueirat en pelouse synthétique	
	Appui à la participation de nos équipes aux compétitions sportives internationales	
Développer la Coopération Bi- et Multilatérale	Organisation d'une réunion des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays du G5 SAHEL sur la Jeunesse et les sports à Nouakchott	2015
	Organisation d'une réunion du Comité Technique Spécialisé de la Jeunesse et des Sports de la Zone du Nord de l'Union Africaine à Nouakchott	2015
	Participation à la 35ème réunion de la CONFESJES à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC)	2015
	Participation à une réunion à New-York sur le Programme d'Action Mondial de la Jeunesse	2015
	Participation à un réunion à New York sur le Dividende Démographique et l'Emploi des Jeunes	2015
	Participation à la Conférence des Nations Unies sur ODD en Septembre à New-York	2015
	Participation à la Grande Commission Mixte de Coopération Mauritanie Sénégal en Octobre à Dakar	2015
	Participation au lancement officiel du Projet Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel à Niamey-Niger en Novembre	2015
	Participation au Forum de Coopération Sino-africaine à Johannesburg en Afrique du Sud en Décembre	2015

III-CONTRAINTE, DEFIS ET ATOUS ACTUELS DU SECTEUR :

1°/ Forces et atouts :

En réponse à ces défis conjoncturels et structurels, le pays a mis en place des politiques et programmes spécifiques ciblant le secteur de la jeunesse, à cela s'ajoute la volonté politique aidant, le Gouvernement mauritanien a engagé plusieurs chantiers pour répondre aux aspirations de la jeunesse. L'on en retiendra :

- La création en 1996 d'un Conseil National de la Jeunesse et des Sports, organe consultatif chargé d'assister le Ministre de la Jeunesse et Sports dans l'élaboration des politiques nationales en matière de Jeunesse et des sports, il n'a jamais fonctionné depuis sa création ;
- La mise en place depuis 2005, de réseaux d'associations de jeunesse qui jouent le rôle d'interlocuteur privilégié pour porter la voix et les préoccupations des jeunes sur

l'ensemble du territoire national. Cette formation des jeunes en réseautage à été suivie par la ratifiée en 2010 de la Charte Africaine de la Jeunesse par la Mauritanie. Actuellement le mouvement associatif est structuré en 70 réseaux d'associations de jeunesse (15 régionaux et 55 départementaux) regroupés autour d'un Réseau National des Associations de Jeunesse dont le siège est implanté à Nouakchott. Dans une volonté d'autonomisation et de responsabilisation des jeunes, le Gouvernement a octroyé en 2014, une subvention aux réseaux d'un montant de 50.000.000 Ouguiyas pour la mise en œuvre de leurs activités et la couverture des frais liés à la prise en charge de leurs propres sièges ;

- L'organisation en 2009 d'un Forum National de la Jeunesse;
- L'organisation en 2010 des états généraux des sports;
- La création en 2011 d'un fonds d'appui constitué d'un prélèvement de 1% des recettes douanières, destiné principalement à la réalisation d'infrastructures sportives et socio-éducatives;
- l'institution en 2012 d'une Journée Nationale du Sport ;
- L'inscription en 2014 au budget de l'Etat d'une subvention d'un montant de 50.000.000UM destinée à l'appui en moyens matériels et financiers des associations de jeunesse structurées en réseaux dans toutes les Wilayas du pays ;
- La création en 2014 d'un département ministériel en charge de la jeunesse et des sports;
- La création d'un Haut Conseil de la jeunesse en 2015;
- L'organisation de journées régionales et nationales de concertation sur la jeunesse et les sports.
- l'érection en 2015 du Centre National de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports créé en 1978 en un Institut supérieur de la Jeunesse et des Sports,
- L'adoption en 2015 en Conseil des Ministre d'une nouvelle Stratégie Nationale de la Jeunesse et des Sports pour la période 2015-2020 ;
- Adoption en Conseil des Ministres d'un projet de loi abrogeant et remplaçant la loi 97-021 relative à l'organisation et développement de l'EPS ;
- L'inscription au budget de l'Etat d'une subvention d'un montant de 29.000.000UM destinée aux Fédérations Sportives pour renforcer leurs capacités d'intervention ;
- La prise en en charge par l'Etat des équipes nationales sportives aux compétitions internationales ;

2°/-Contraintes et faiblesses :

Le secteur de la jeunesse et des Sports s'est développé jusqu'ici de façon spontanée et autonome sans aides significatives ni visions stratégiques. Les principaux acteurs de ce développement (mouvements associatifs) se sont formés dans le mouvement même de l'expansion de ces activités sans suivi, ni encadrement. C'est ainsi, que le développement de ces secteurs se heurte encore à des obstacles d'ordre structurel et conjoncturel qui limitent leur contribution aux efforts visant l'amélioration des conditions de vie des populations et les objectifs généraux de développement du pays. A tout cela s'ajoute l'instabilité institutionnelle qui est un goulot global, car entre 2013-2014, le secteur a connu quatre (04) changements de ministres.

Même si les associations de jeunes regroupées en Réseaux (70 dont 15 régionaux et 55 départementaux), encadrés par les structures centrales et régionales du Ministère, constituent un cadre de concertation et de dialogue avec les jeunes, une bonne partie des jeunes soulèvent le ton que ces réseaux ne représentent pas tous les jeunes mauritaniens, bien que chaque réseau

compte dans son bureau au moins treize (13) membres dont obligatoirement trois (03) filles. En outre, leurs capacités et leur mode de fonctionnement ne leur permettent pas de prendre en charge les besoins des jeunes notamment les plus marginalisés dont les jeunes des Adwabas.

La dernière étude menée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les besoins et aspirations des jeunes, date de 2001. Depuis lors aucune étude n'a été menée malgré le contexte qui a beaucoup évolué notamment la survenance de mouvements de contestation de la jeunesse dans les pays du Maghreb voisin, la forte utilisation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes, la croissance des actes de violences commis par des jeunes. Par ailleurs dans les autres enquêtes nationales telles que les EPCV, ERAM et le MICS, le sous-groupe des adolescents et des jeunes n'est pas isolé et sa situation particulière pris en compte pour permettre d'élaborer des stratégies basées sur des données objectives.

Les trois Directions Centrales (Direction Générale de la Jeunesse, Direction Générale des Sports, Direction des Ressources Humaines et de la Coordination avec les Délégations Régionales), créées après le vote de la loi de finances 2015, ne sont pas en mesure d'offrir des activités structurantes au mouvement associatif faute de moyens financiers. La subvention d'un montant de 29.000.000UM accordée en 2015 aux Fédérations Sportives et les autres appuis financiers apportées associations de jeunesse opérant dans les domaines du secteur, étaient très insuffisants pour accompagner les actions des acteurs du mouvement associatif.

Même, au niveau du fonds d'appui au développement des secteurs de la culture, de la jeunesse et des sports créé en 2011 à partir d'1% des recettes douanières, le secteur de la jeunesse et des sports ne bénéficie que d'un taux de 60% dont 20% pour la jeunesse et 40% pour le sport, destiné principalement à la réalisation d'infrastructures sportives et socio-éducatives. Au plan international, la contribution de l'Etat s'est manifestée uniquement par la prise en charge des équipes nationales sportives pour la participation aux compétitions internationales.

Malgré d'énormes efforts consentis ces dernières années par les pouvoirs publics, le secteur de la jeunesse et des sports demeure confronté à plusieurs difficultés dont notamment :

- L'absence de cadre institutionnel de protection et de promotion de la jeunesse ;
- L'absence d'un cadre adéquat et fonctionnel d'épanouissement socio éducatif pour les jeunes dans leur milieu de résidence ;
- Le manque de formation de la société civile sur les questions de la jeunesse;
- L'absence d'un mécanisme spécifique et performant capable d'accroître les chances des jeunes dans le processus du développement du pays ;
- La lenteur dans la réalisation d'infrastructures socio-éducatives et sportives ;
- La faiblesse des investissements en structures sportives de normes internationales ;
- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées tant au niveau du secteur public que des fédérations et associations sportives ;
- La déficience de l'encadrement administratif de l'activité sportive (notamment en matière de réglementation, de contrôle et de suivi) ;
- La faiblesse de la diversification des activités sportives et couts élevé des équipements.

La mise en œuvre du plan d'action opérationnel de la politique nationale de la jeunesse, des loisirs et des sports pour la période 2011-2015 devant créer les conditions favorables à la promotion de l'épanouissement d'une jeunesse imbue de valeurs nationales et résolument tournée vers l'avenir a été limitée par certains facteurs dont notamment :

- Le disfonctionnement du dispositif de pilotage ;
- Le manque de coordination de l'action gouvernementale visant à la réalisation des actions prévues au plan d'action assortie de la politique ;
- Le non tenu de la table ronde des partenaires techniques et financiers (PTF), initialement prévue pour identifier leurs centres d'intérêt, recueillir leur participation financière et technique et attirer de nouveaux partenaires.

3°/-Défis majeurs à relever :

- ✓ Mise en œuvre de la stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
- ✓ Répondre aux attentes des acteurs du mouvement associatif ayant pris part aux concertations régionales et nationales sur la jeunesse et des sports ;
- ✓ Réaliser les activités prévues au plan opérationnel pour la période 2016-2020 ;
- ✓ Assurer un bon suivi des engagements des partenaires techniques et financiers lors de la table ronde organisée le 15 Février 2016 pour la mobilisation de financements.

4°/-Opportunité et menaces :

Opportunités :

Le contexte mauritanien favorable pour anticiper l'avenir de la nation permettant de valoriser le potentiel de changement et d'espérance dont ce groupe (la jeunesse) est porteur à l'heure de la mondialisation, où apparaissent de nouvelles opportunités dues au développement vertigineux des technologies de l'information et de la communication, à l'essor du mouvement associatif résultant de l'instauration de la démocratie pluraliste et le pari de la bonne gouvernance qui invite au partenariat, l'Etat, la société civile et le secteur privé. Contexte favorable à la promotion des activités de jeunes, de sports et de loisirs pour plusieurs raisons :

- ✓ La volonté politique exprimée par le Président de la République, réaffirmée dans ses engagements électoraux et reprise dans les grandes lignes de la politique du Gouvernement présentée par le Premier Ministre devant le Parlement;
- ✓ L'engagement résolu du pays de lutter contre la pauvreté à travers la mise en œuvre de programmes ciblés à l'endroit des jeunes ;
- ✓ L'adoption d'une déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance qui favorise l'émergence de la société civile et partant le mouvement associatif ;
- ✓ Le pari des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'attention accordée dans ce cadre aux « cyber et réseaux jeunes » ;
- ✓ L'existence d'une jeunesse dynamique déterminée à s'impliquer davantage dans les actions de développement et qui en a fait la preuve à chaque fois qu'elle a été responsabilisée ;

- ✓ La ratification par la Mauritanie des déclarations, chartes et conventions internationales relatives à la jeunesse et son adhésion aux organisations et structures africaines, arabes et mondiales en charge des activités de jeunesse, de sports et de loisir ;
- ✓ Le changement progressif des mentalités des mauritaniens face à la pratique des activités de jeunesse, de loisirs et de sport qui peut être un vecteur d'unité nationale ;
- ✓ L'implication des bailleurs de fonds plus attentifs à soutenir le secteur en matière de développement des infrastructures socio-éducatives sportives.

Menaces:

Les principales menaces qui peuvent influencer négativement la mise en œuvre des activités du Département sur la base du plan d'action assorti de la stratégie nationale de la Jeunesse, des sports et des loisirs pour la période 2016 – 2020 sont notamment:

- ✓ Les contraintes budgétaires ;
- ✓ Les capacités techniques du dispositif de mise en œuvre ;
- ✓ L'évaluation participative du processus de mise en œuvre ;
- ✓ L'absence de loi d'orientation du secteur de la jeunesse, des sports et des loisirs à faire adopter par l'Assemblée Nationale et une revue institutionnelle du secteur décidée par le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- ✓ La lenteur dans la réalisation des infrastructures socio-éducatives et sportives pourra engendrer la délinquance chez les jeunes, le stress, l'oisiveté et l'obésité;
- ✓ Le manque d'implication de la jeunesse dans l'organisation des activités de jeunesse, de sports et de loisirs peut constituer une source d'inquiétude chez tous les jeunes qui croient que le sport est nécessaire pour la santé de l'être humain.

IV- VISION ET OBJECTIFS 2016 – 2030

1°/-Engagements du pays par rapport aux ODD

Compte tenu du poids démographique de la frange de la jeunesse mauritanienne (61% de la population ont moins de 25 ans), qui est révélateur de l'importance de ses besoins en matière d'éducation et de formation, d'emploi et d'intégration dans le processus de développement, les pouvoirs ont vite engagé un ensemble de mesures qui s'insèrent dans les priorités de développement du pays conformément au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un processus qui traduit le souci des pouvoirs publics d'anticiper l'avenir de la nation en valorisant le potentiel de changement et d'espérance dont les jeunes sont porteurs à l'heure de la mondialisation, avec l'instauration de la démocratie pluraliste et le pari de la bonne gouvernance qui invite au partenariat, l'Etat, la société civile et le secteur privé.

2°/-Vision de développement pour le secteur

Pour réaliser au mieux sa mission-qui consiste, à porter les trois secteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs au maximum de leurs capacités, en élargissant le plus possible leur champ d'exercice et en mettant en valeur l'important potentiel qu'ils recèlent, le Ministère de la Jeunesse et des Sports envisage la mise en œuvre pour la période 2016-2020 d'une stratégie assortie d'un programme d'actions visant à placer ces secteurs sur les rails d'une véritable croissance.

Cette nouvelle stratégie ambitieuse de promouvoir, dans une démarche inclusive et participative, l'épanouissement d'une jeunesse ancrée dans les valeurs civiques nationales et de créer les conditions favorables à l'insertion des jeunes dans tous les secteurs de la société afin qu'ils deviennent des acteurs du développement durable.

Cette vision trouve son fondement dans des instruments et référentiels internationaux auxquels la Mauritanie a adhéré dont notamment, (i) la résolution A/50/728 1995 de l'ONU adoptant le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'Horizon 2000, (ii) le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) adopté en 1994 qui place les droits des personnes au cœur du processus du développement, (iii) la Charte Africaine de la Jeunesse adoptée en Juillet 2006 et le Plan d'Action 2009-2018 de la Décennie Africaine de la Jeunesse, (iv) la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la Priorité Afrique (2014-2021) et la Stratégie Opérationnelle pour la Jeunesse de la même période.

Elle s'appuie sur un ensemble de principes parmi lesquels : (i) **l'équité** pour le respect des Droits de l'Homme et l'Egalité des chances, (ii) **la participation** citoyenne pour valoriser la participation et le contrôle citoyen et promouvoir le dialogue constructif et les valeurs de la République, (iii) **la proximité** sur la base d'un rapprochement des citoyens, **la culture de la performance** avec la mise en place d'une politique basée sur le résultat, (iv) **le partenariat** avec les acteurs sociaux.

Cette nouvelle s'inscrit dans les grands de la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée (SCAPP) qui constitue le référentiel de base des politiques et programmes de l'Etat à l'horizon 2030. Elle vise comme impact, une contribution renforcée et à long terme de la jeunesse mauritanienne pour des changements qualitatifs au service du développement du pays.

3°/-Objectifs chiffrés en terme d'indicateurs à atteindre en 2020, 2025 et 2030

Les objectifs chiffrés en termes d'indicateurs à atteindre en 2020 sont identiques à ceux figurant au plan d'action opérationnel assorti de la Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour la période 2016 -2020. Ils ont pour finalité, la création des conditions favorables à l'épanouissement d'une jeunesse ancrée dans les valeurs civiques nationales et à son insertion dans tous les secteurs de la société afin qu'ils deviennent des acteurs du développement durable. Ce passera nécessaire par la mise en œuvre:

- d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles et juridiques ;
- d'un programme de promotion et de développement des activités de jeunesse et de loisirs ;
- d'un programme de promotion et de développement des activités sportives

Quant aux objectifs chiffrés en termes d'indicateurs à atteindre en 2025 et 2030, ils s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée (SCAPP) à l'horizon 2025 et 2030.

V.MATRICE DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

Impact :La contribution de la jeunesse mauritanienne pour des changements qualitatifs au service du développement du pays est renforcée			
Programme de renforcement institutionnel			
Effet1 : les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie sont accrues			
Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
Produit1.1 : Le cadre juridique et réglementaire est amélioré	Nombre de textes adoptés	Journal officiel	Lenteur du processus décisionnel
Produit1.2 : Les capacités des structures ministérielles en charge de la mise en œuvre de la stratégie sont renforcées	-Nombre de sessions de formation en renforcement capacités de mise en œuvre de la stratégie -Nombre de sessions de formations en renforcement de capacités en suivi évaluation	Rapports d'évaluation des sessions de formation	Disponibilité de la capacité de formation en renforcement des capacités Motivation des bénéficiaires des sessions de formation
Produit 1.3 : Les capacités managériales des responsables des associations de jeunes sont accrues	Nombre de sessions de formation en management des associations Qualité des formations organisées	Rapports d'évaluation des sessions de formation Rapports d'activités des associations	Disponibilité de la capacité de formation en renforcement des capacités Motivation des bénéficiaires des sessions de formation
Produit 1.4 :Les capacités managériales des encadreurs des structures de sports sont accrues	Nombre de sessions de formation en management des encadreurs des structures de sport Qualité des formations organisées	Rapports d'évaluation des sessions de formation Rapports d'activités des associations	Disponibilité de la capacité de formation en renforcement des capacités Motivation des bénéficiaires des sessions de formation
Programme Jeunesse			
Effet 2 : Les capacités d'insertion sociale et économique des jeunes sont accrues			
Produit 2.1 : Des dispositifs et stratégies d'appui et de financement en faveur du développement de l'entreprenariat sont mis en place	-Nombre et nature des projets financés et mise en œuvre -Nombre de formations dispensées en entreprenariat -Nombre de dispositifs d'accompagnement mis en place -Nombre d'emplois créés	-Rapports d'activités du Programme jeunesse -Statistiques du programme jeunesse	Efficacité des dispositifs nationaux de promotion de l'emploi
Produit 2.2 ; Les activités visant la formation des jeunes et de leurs encadreurs en vie associative sont organisées	-Nombre de jeunes formés en vie associative -Nombre d'encadreurs formés en vie associative	Rapport d'activités du programme jeunesse	Motivation des jeunes et des encadreurs
Produit 2.3 : La connaissance des politiques publiques par les jeunes est améliorée	-Nombre de sessions de formations -Nombre de cadres formés à l'utilisation du guide sur la dimension jeunesse	-Rapport d'activités du programme jeunesse	Capacité d'appropriation des bénéficiaires
Produit 2.4 : Les capacités des jeunes en matière de TIC sont renforcées	-Nombre de sessions de renforcement des capacités des jeunes -Nombre et sexe des jeunes bénéficiaires	-Rapports d'évaluation des sessions de formation -Rapports d'activités des associations	-Développement de l'utilisation du net dans les pays -Intérêt des partenaires techniques et financiers

Effet 3 : la participation citoyenne des jeunes et le respect de leurs droits humains sont renforcés			
Produit 3.1 : Les capacités des responsables des centres de jeunes en matière de promotion de la citoyenneté sont accrues	-Nombre et nature de formation des responsables des centres de jeunes -Nombre et nature des appuis aux projets des centres -Nombre et sexe des bénéficiaires des formations en matière de promotion de la citoyenneté	Rapports d'activités du programme jeunesse	-Mobilisation des Partenaires -Adhésion des communautés
Produit 3.2 : Les droits humains et les valeurs de la cohésion sociale sont promues	-Nombre et nature des sessions de formation des associations de jeunes en matière de détection et de prévention des comportements déviants -Nombre de sessions de formation et de sensibilisation des associations de jeunes sur les valeurs de cohésion sociale	Rapports d'activités du programme jeunesse	-Partenariat avec les structures spécialisées de l'Etat -Collaboration des cellules familiales
Produit 3.3 : Les infrastructures dédiées au secteur jeunesse sont accrues	-Nombre d'infrastructures mises en place -Qualité des infrastructures	Rapport d'activités du programme jeunesse	-Prise en compte par les programmes étatiques -Mobilisation du financement
Programme Sport			
Effet 4 : Le sport est promu comme vecteur de santé publique et d'unité nationale			
Produit 4.1 : Produit 4.1 : la culture de l'activité sportive pour tous est forgée	-Nombre de conférences et de causeries -Nombre d'heures d'enseignement dispensées en EPS	Rapport d'activités du programme Sport	-Fort plaidoyer du MEN -Synergie d'action Ministère Education Nationale, Ministère Jeunesse et Sport
Effet 5 : la pratique des loisirs par les jeunes est améliorée			
Produit 5.1 : Une politique nationale de détection de jeunes talents sportifs en Football, Athlétisme et Basket-ball est élaborée	-Nombre de jeunes talents détectés -Nombre de disciplines concernées	Rapport d'activités du programme Sport	
Produit 5.2 : Le sport professionnel est soutenu par l'Etat	Décret d'application de la loi sur le sport de haut niveau	Rapport d'activités du programme Sport	-Prise en compte par les programmes étatiques -Volonté politique
Produit 5.3 : Les rapports entre l'Etat et les Fédérations sportives sont mieux définis	-Nombre et qualité des cadres de concertation -Nombre de séminaires de vulgarisation des textes juridiques	Rapport d'activités du programme sport	Volonté politique
Produit 5.4 : Les cadres administratifs et techniques du sport sont formés	-Nombre de cadres administratifs formés -Qualité de la formation dispensée	-Rapport d'activités du programme sport	Disponibilité de l'expertise de formation

VI.CRITERE DE LA HIERACHISATION DES ACTIONS PRIORITAIRES

1°/-Actions en cours :

- ✓ Equipement en matériel bureautique, informatique socio-éducatif et sportif des Directions Centrales et des Délégations Régionales de la Jeunesse et des Sports ;
- ✓ Suivi des engagements de l'Etat et des PTF pris lors de la table ronde tenue en février 2016 pour la mobilisation des fonds destinés au financement du plan d'action de la Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs 2016 – 2020 ;
- ✓ Présentation au Conseil des Ministres pour adoption d'un projet de statut du personnel de la jeunesse et des sports ;
- ✓ Mise en œuvre du processus de retour de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire à l'école, présenté en 2015 par communication en Conseil des Ministres ;
- ✓ Promulgation de loi abrogeant et remplaçant la loi 97-021 portant organisation et développement de l'éducation physique et sportive et des sports en Mauritanie, dont le projet a été adopté en 2015 en Conseil des Ministres ;
- ✓ Réalisation de base de données sur la gestion des clubs et association sportifs privés ;
- ✓ Organisation d'une formation l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports, pour recruter de nouveaux cadres de jeunesse et de sports indispensables pour renforcer les capacités d'intervention des structures centrales et régionales du Ministère ;
- ✓ Poursuite de réhabilitation et de construction de maisons de jeunes dans tout le pays ;
- ✓ Poursuite de la réhabilitation et de la construction de stades dans les Wilayas du pays ;
- ✓ Lancement des travaux de réfection du Stade Olympique sur financement de la République Populaire de Chine, suite à une convention signée en 2015 à Nouakchott;
- ✓ Organisation le 02 Avril 2016, de la 4ème Edition de la Journée Nationale du Sports et de la 5ème Edition du Marathon International de Nouakchott ;
- ✓ Organisation de colonies de vacances, de caravanes de sensibilisation dans chaque Wilaya;
- ✓ Poursuite de la dotation du mouvement associatif en matériels et équipements sportifs dans les 15 Wilayas du pays ;
- ✓ Prise en charge de la participation de nos équipes aux compétitions sportives internationales ;
- ✓ Appui à l'organisation de compétitions sportives nationales par les fédérations et associations sportives.

2°/-Pertinence des actions programmées :

La pertinence des actions programmées trouve son fondement dans le souci des pouvoirs publics de créer les conditions favorables à l'insertion des jeunes dans tous les secteurs de la société afin qu'ils deviennent de vrais acteurs du développement durable. Il s'agit de mettre à contribution la jeunesse mauritanienne pour opérer des changements qualitatifs au service du développement du pays.

3°/-Pertinence des actions à programmer en priorité :

Les actions à programmer en priorité doivent prendre compte l'urgence d'apporter une réponse aux besoins d'insertion socio-économique des jeunes et à leur participation citoyenne pour leur autonomisation et leur protection contre toute forme de radicalisme.

VII. PLAN D' ACTIONS 2016 – 2020

A l'effet de porter les secteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs au maximum de leurs capacités, en mettant en valeur l'important potentiel qu'ils recèlent, le Ministère de la Jeunesse et des Sports envisage la mise en œuvre pour la période 2016-2020, d'une stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs qui s'insère dans nos priorités de développement définies par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et traduit le souci d'anticiper l'avenir de la nation en valorisant le potentiel de changement et d'espérance dont ce groupe (la jeunesse) est porteur. Priorités reprises dans le cadre de la (**SCAPP**) à l'horizon 2030.

Elle vise comme objectif principal à placer les préoccupations des jeunes au cœur des activités de toutes les institutions du pays, dans le cadre d'une démarche innovante, intégrée, transversale axée sur trois programmes, (i) un programme de renforcement institutionnel, (ii) un programme de promotion des activités de jeunesse et de loisirs, (iii) un programme de promotion des activités sportives. Il s'agit de créer les conditions propices à l'émergence d'un espace de culture, de sport et de loisirs dans lequel la jeunesse puisera les ressources nécessaires à son développement sain, loin de la déviance et des extrémismes auxquels une jeunesse « abandonnée » et victime d'influences médiatiques et idéologiques néfastes peut facilement se laisser entraîner.

Elle est assortie d'un plan d'action opérationnel dont les actions prioritaires à mettre en œuvre permettront, de parachever les actions déjà entamées et d'entreprendre de nouvelles activités visant à placer ces secteurs sur les rails d'une véritable croissance. Ce plan d'action quinquennal s'articulera autour de trois programmes :

Programme de renforcement institutionnel à travers notamment, (i) l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, (ii) le renforcement des capacités des structures ministérielles en charge de la mise en œuvre de la stratégie, (iii) le développement des capacités managériales des responsables d'associations de jeunes par une participation pleine et effective des jeunes à la prise de décisions, (iv) l'amélioration des capacités managériales des encadreurs des jeunes.

Programme Jeunesse et Loisirs à travers (i) la mise en place de dispositifs et stratégies d'appui et de financement en faveur du développement de l'entrepreneuriat des jeunes, (ii) autonomisation économique et social des jeunes, (iii) le renforcement des capacités des adolescentes / jeunes en employabilité et en entrepreneuriat, (iv) l'organisation d'activités visant la formation des jeunes et des encadreurs en vie associative, (v) l'amélioration de la connaissance des politiques publiques par les jeunes, (vi) le renforcement des capacités des jeunes en matière de TIC, (vii) le renforcement de l'accès des adolescents et des jeunes à l'information sur la santé de la reproduction (SR) des jeunes, (viii) accroître les capacités des responsables des centres d'écoute et d'information de jeunes en matière de promotion de la santé de la reproduction des adolescents et jeunes et des IST/VIH-SIDA, (ix) promouvoir les droits humains et les valeurs de la cohésion sociale, (x) développement des infrastructures dédiées au secteur de la jeunesse.

Programme Sport par, (i) l'enracinement de la culture de l'activité sportive pour tous, (ii) l'élaboration d'une politique nationale de détection de jeunes talents sportifs en plusieurs disciplines sportives, (iii) soutien et encouragement du sport professionnel par l'Etat, (iv) une meilleure définition des rapports entre l'Etat et les Fédérations Sportives, (v) la formation de cadres administratifs et techniques du sport.

MATRICE DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL 2016-2020

Programme	Effet	Produits	Actions	RESP.	PART.	PERIODE D'EXECUTION					FINANCEMENT								
						2016	2017	2018	2019	2020	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Budget	ETAT	A RECHERCHER	
I - RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	1 - les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie sont accrues	1.1 : Le cadre juridique et réglementaire est amélioré	Action 1.1.1 : Les projets de textes suivants sont adoptés et mis en œuvre : Loi sur le développement des sports et ses textes d'application, décret portant création du Conseil national des sports, décret portant statuts-types des fédérations, décret portant fonctionnement des institutions de jeunesse, décret portant statuts-types des associations de jeunes	MJS	SGG	X	X						15 000				15 000		
		1.2 : Les capacités des structures ministérielles en charge de la mise en œuvre de la stratégie sont renforcées	Action 1.2.1 : Organiser une session de formation de 20 cadres du MJS chargés de l'encadrement des jeunes sur les outils du management (planification stratégique, GAR, suivi-évaluation)	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000			
			Action 1.2.2 : Organiser une session de consolidation des formations pour les mêmes cadres du MJS	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000			
			Action 1.2.3 : acquisition d'un logiciel d'évaluation de la stratégie	MJS	PTF/SC		X					10 000				10 000			
			Action 1.2.4 : réalisation d'études visant l'élaboration : 1- d'une loi d'orientation de jeunesse et de sports assortie d'un plan d'investissement à faire adopter par l'Assemblée Nationale ; 2- d'une revue institutionnelle du secteur décidée par le gouvernement et ses partenaires	MJS	PTF/S.CIVILE		X					40 000				40 000			
			Action 1.2.5 : acquisition de 20 véhicules d'intervention 4x4 pour les Délégations régionales de la jeunesse et des sports et missions de terrain	MJS	PTF/S.CIVILE		X					240 000				240 000			
		1.3 : Les capacités managériales des responsables des associations de jeunes	Action 1.3.1 : Organiser une session de formation pour 20 responsables d'associations de jeunes en matière de planification élaboration de requête, recherche de financement et suivi des activités	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000			

		sont accrues																
		1.4 : Les capacités managériales des encadreurs des structures de jeunesse sont accrues	Action 1.4.1 : Organiser une session de formation pour 20 responsables d'associations de jeunes en matière de planification élaboration de requête, recherche de financement et suivi des activités	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000		
II - JEUNESSE ET LOISIRS	2 - Les capacités d'insertion sociale et économique des jeunes sont accrues	2.1 : des dispositifs et stratégies d'appui de financement en faveur du développement de l'entrepreneuriat sont mis en place	Action 2.1.1 : Organiser annuellement des sessions des jeunes en entrepreneuriat (1 session par wilaya, 50% de jeunes filles)	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
		2.1 : des dispositifs et stratégies d'appui de financement en faveur du développement de l'entrepreneuriat sont mis en place	Action 2.1.2 : Etablir un système de stage d'apprentissage et de formation professionnel au profit de 1500 jeunes par an (100 par wilaya dont 50 filles)	MEFP	PTF/SC		X	X	X	X		750 000	750 000	750 000	750 000	3 000 000		
			Action 2.1.3 : Appuyer la création de 1500 AGR ou projets de jeunes promoteurs (100 par région dont 50 filles) dans les secteurs de l'agriculture, la pêche, les sports et les loisirs et les services	MEFP MJS	PTF/SC		X	X	X	X		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000		
			Action 2.1.4 : Organiser des sessions de sensibilisation des jeunes sur les créneaux porteurs d'emploi dans les secteurs culturels et sportifs	MEFP	PTF/SC	X	X	X	X	X	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500		
			Action 2.1.5 : Organiser une session de formation pour 450 animateurs au profit du milieu associatif, la société civile et les collectivités locales	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
			Action 2.1.6 : Assurer la formation de 450 conseillers en orientation au profit des maisons de jeunes, ministères et agences publiques	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
		2.2 : Les activités visant la formation des jeunes et des encadreurs en vie	Action 2.2.1 : Elaborer des modules de formation des animateurs des activités socio-éducatives et loisirs et former 450 jeunes dirigeants	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		

		associative sont organisées	d'associations à la vie associative (30 par wilayas) sur la base du guide déjà produit															
			Action 2.2.2 : Former 225 jeunes en techniques d'animation des infrastructures de jeunesse et loisirs	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
			Action 2.2.3 : Organiser un camp de vacances éducatif pour 50 jeunes	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000		
			Action 2.2.4 : Former 450 jeunes dirigeants d'associations (30 par wilaya) aux compétences de la vie courante (CVC) sur la base du guide déjà élaboré « grandir en harmonie »	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
			Action 2.2.5 : Organiser 3 colonies de vacances sur une base annuelle dont une à l'étranger	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000		
		2.3 : La connaissance des politiques publiques par les jeunes est améliorée	Action 2.3.1 : Organiser deux sessions de formation par an au profit des responsables d'associations de jeunes sur les politiques publiques	MJS	PTF/SC	X	X				30 000	30 000				60 000		
			Action 2.3.2 : Elaborer un guide sur la dimension jeunesse et sa transversalité dans les politiques publiques	MJS	PTF/SC		X					10 000				10 000		
			Action 2.3.3 : Former 250 cadres de jeunesse à l'utilisation du guide sur la dimension jeunesse	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		30 000	30 000	30 000	30 000	120 000		
			Action 2.3.4 : Organiser et/ou participer à des fora nationaux et internationaux des jeunes MJS/ OJSC	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		50 000	50 000	50 000	50 000	200 000		
		2.4 : Les capacités des jeunes en matière de TIC sont renforcées	Action 2.4.1 : Organiser des sessions de formation en informatique au profit de 450 jeunes par an et selon un programme qui tient compte des dernières évolutions technologiques	MNTIC	PTF/SC		X	X	X	X		30 000	30 000	30 000	30 000	120 000		
			Action 2.4.2 : Equiper en matériel informatique (au moins 15 unités) Bureautique, accès internet 50 maisons des jeunes et centres d'écoute et de conseil des jeunes	MJS	PTF	X	X	X	X	X	40 000	120 000	120 000	80 000	40 000	400 000		
	3 - la participation citoyenne des jeunes et le respect de leurs droits humains sont	3.1 : Les capacités des responsables des centres de jeunes en matière de promotion de la	Action 3.1.1 : Former des cadres de la jeunesse à l'utilisation du guide sur l'éducation des jeunes à la citoyenneté, à la culture de la paix et aux droits humains déjà élaboré	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		

	renforcés	citoyenneté sont accrues																
			Action 3.1.2 : Former 450 jeunes sur la citoyenneté, la culture de la paix et les droits humains	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
			Action 3.1.3 : Créer des centres d'écoute et de conseil au niveau des chefs-lieux de Moughataas non encore pourvus	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X		200 000	100 000			300 000		
			Action 3.1.4 : organiser dans les centres d'écoute et les maisons de jeunes des programmes en direction des jeunes sur la SRAJ, la prévention du VIH/Sida, Les MGF/E, les mariages précoces, les grossesses à risques, les conduites addictives, la lutte contre l'usage du tabac et de l'alcool, l'insécurité routière	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		30 000	30 000	30 000	30 000	120 000		
			Action 3.1.5 : Former annuellement 30 leaders d'associations en conseil et orientation des adolescents et des jeunes en matière de SR	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
			Action 3.1.6 : Former 450 jeunes (30 par wilaya) au service civique volontaire sur la base du guide déjà produit	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
			Action 3.1.7 : Institutionnaliser par une loi et mettre en œuvre le Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ)	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000		
			Action 3.1.8 : organiser des semaines thématiques de la jeunesse et des sports dans chaque Moughataa (département)	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		180 000	180 000	180 000	180 000	720 000		
		3.2 : Les droits humains et les valeurs de la cohésion sociale sont promues	Action 3.2.1 : Organiser 2 sessions de formation par an au profit des associations de jeunes en matière de détection et de prévention des comportements déviants ou antisociaux, de migration ou de terrorisme.	MJS	MS/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
			Action 3.2.2 : Organiser 2 sessions de formation et de sensibilisation, par an, des associations de jeunes sur les valeurs de cohésion sociale	MJS	MASEF S.CIVILE	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		
		3.3 : infrastructures dédiées au secteur	Action 3.3.1 : Achèvement des travaux de construction des stades régionaux et des maisons	MHUAT	PTF/SC	X	X	X	X	X	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000		

		jeunesse et loisirs sont accrues (accès aux handicapés)	des jeunes actuellement en cours de finition et prévus au programme de la stratégie 2011-2015															
			Action 3.3.2 : Poursuite des travaux de réfection des 21 institutions de jeunesse, objet de la décision du Conseil des ministres du 15 mai 2014	MHUAT	PTF/SC	X	X	X	X	X	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000		
			Action 3.3.3 : Réfection du Stade Olympique de Nouakchott	MHUAT	PTF/SC		X	X	X	X		450 000	450 000	450 000	450 000	1 800 000		
			Action 3.3.4 : Construction d'une salle omnisport	MHUAT	PTF/SC		X	X	X			1 000 000	600 000	400 000		2 000 000		
			Action 3.3.5 : Construction un nouveau stade de 30 000 places à Nouakchott	MHUAT	PTF/SC		X	X	X	X		2 000 000	4 000 000	2 000 000		8 000 000		
			Action 3.3.6 : Construction de 15 nouveaux stades	MHUAT	PTF/SC		X	X	X	X		2 000 000	2 000 000	1 250 000		5 250 000		
			Action 3.3.7 : Construction et équipement de 15 Délégations Régionales de la jeunesse et des sports	MHUAT	PTF/SC		X	X	X			500 000	300 000	250 000		1 050 000		
			Action 3.3.8 : Construction de 15 espaces jeunes mutualisés	MHUAT	PTF/SC		X	X	X			1 000 000	750 000	500 000		2 250 000		
III - SPORTS	4 - Le sport est promu comme vecteur de santé publique et d'unité nationale	4.1 : la culture de l'activité sportive pour tous est forgée	Action 4.1.1 : Organisation une fois tous les 2 mois de causeries, conférences, émissions sur les valeurs et les bienfaits des activités physiques et sportives pour la santé, la motricité, les résultats scolaires, la cohésion sociale, la rééducation fonctionnelle des handicapés, l'émancipation des filles, la prévention des comportements antisociaux	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000		
		4.1 : la culture de l'activité sportive pour tous est forgée	Action 4.1.2 : Formation dès la rentrée scolaire de 50 enseignants spécialisés en 'EPS par an, destinés à l'enseignement de cette discipline au Fondamental	MEN	PTF/SC		X	X	X	X		30 000	30 000	30 000	30 000	120 000		
			Action 4.1.3 : Formation des DREN aux valeurs et programmes d'EPS au Fondamental	MEN	PTF/SC		X		X			15 000		15 000		30 000		
			Action 4.1.4 : Soutien à l'organisation des compétitions scolaires départementales	MEN	PTF/SC		X	X	X	X		60 000	60 000	60 000	60 000	240 000		
			Action 4.1.5 : Sessions de formation des éducateurs sportifs en EPS adaptée	MEN	PTF/SC		X	X	X	X		15 000	15 000	15 000	15 000	60 000		
			Action 4.1.6 : Deux (2) randonnées pédestres sont organisées tous les ans dans chaque capitale	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000		

			de wilaya pour les femmes															
			Action 4.1.7 : Des médailles du Mérite sportif sont remises aux sportives, dirigeantes du sport et fonctionnaires qui se sont le plus distinguées	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	500	500	500	500	500	2 500		
			Action 4.1.8 : Célébration chaque année de la Journée Nationale du Sport dans chaque Moughataa	MJS	OJSC	X	X	X	X	X		70 000	70 000	70 000	70 000	280 000		
	5 - La gouvernance du sport est améliorée	5.1 : Une politique nationale de détection de jeunes talents sportifs en Football, Athlétisme et Basket-Ball est élaborée	Action 5.1.1 : Sessions régionales de formation des encadreur aux techniques de détection de jeunes talents sportifs en collaboration avec les fédérations concernées	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000		
			Action 5.1.2 : Stages nationaux de formation des jeunes talents détectés par les encadreur	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000		
			Action 5.1.3 : Ouverture à Nouakchott de 3 pôles nationaux de formation des jeunes sportifs (football, basket, athlétisme)	MJS	PTF/SC							300 000	200 000	150 000	150 000	800 000		
		5.2 : Le sport professionnel est soutenu par l'Etat	Action 5.2.1 : Elaboration du statut du Sportif de haut niveau en application de la loi sur le développement du sport	MJS	PTF/SC		X					5 000				5 000		
			Action 5.2.2 : Appui à la création de clubs professionnels et de sociétés commerciales à objet sportif (sociétés sportives)	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		15 000	15 000	15 000	15 000	60 000		
			Action 5.2.3 : Soutien à la préparation et à la participation des nos équipes nationales sportives aux compétitions internationales	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000		
			Action 5.2.4 : Création du Fonds National de Développement des Sports (FNDS)	MJS	PTF/SC		X	X	X	X		2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	6 000 000		
		5.3 les rapports entre l'Etat et les Fédérations sportives sont mieux définis	Action 5.3.1 : Mise en place de cadres de concertation entre le Ministère et les Fédérations nationales et création du Conseil national des Sports	MJS	PTF/SC	X	X	X	X	X	3 000	6 000	6 000	6 000	3 000	24 000		
			Action 5.3.2 : Séminaires de vulgarisation des dispositions de la nouvelle loi portant organisation et développement des sports	MJS	PTF/SC	X	X					10 000	10 000			20 000		
		5.4 Les cadres administratifs et	Action 5.4.1 : Sessions annuelles de formation locale d'entraîneurs de haut niveau dans les	MJS	CNO Fédé		X	X	X	X		30 000	30 000	30 000	30 000	120 000		

		techniques du sport sont formés	disciplines prioritaires : football, basket, athlétisme, karaté, lutte														
		5.4 Les cadres administratifs et techniques du sport sont formés	Action 5.4.2 : Sessions de formation à l'étranger d'entraîneurs de haut niveau dans les disciplines prioritaires : football, basket, athlétisme, karaté, lutte	MJS	CNO Fédé		X	X	X	X		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	
		5.4 Les cadres administratifs et techniques du sport sont formés	Action 5.4.3 : Révision des statuts et programmes de l'Institut Supérieur de la jeunesse et des Sports pour la formation d'entraîneurs sportifs de haut niveau (ou pro fesseurs de sport) destinés à l'entraînement et de conseillers techniques sportifs (appui aux fédérations)	MJS	MFP		X					5 000				5 000	
											584 000	13 547 000	14 117 000	9 692 000	5 234 000	43 174 000	

—
